



Assemblée générale

Distr. générale
21 janvier 2011
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Deuxième session

7 et 8 mars 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Progrès réalisés et lacunes restant à combler au niveau
de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets
relatifs au développement durable, et analyse des thèmes
de la Conférence**

Rapport de synthèse sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'objectif et les thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Note du Secrétariat

Résumé

Un avant-tirage non édité du rapport de synthèse a été soumis à la première réunion intersessions du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en janvier 2011. Le présent rapport a été édité et révisé pour tenir compte des nouveaux apports et des opinions des participants à la réunion intersessions sur l'objectif et les thèmes de la Conférence, et il est soumis à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence pour plus ample examen et débat, dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence.

* A/CONF.216/PC/6.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Engagement politique renouvelé en faveur du développement durable	3
III. Évaluation des progrès réalisés et des lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre	9
IV. Relever les défis existants et ceux qui se font jour	18
V. L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	23
VI. Le cadre institutionnel pour le développement durable	29
VII. L'avenir	37

I. Introduction

1. Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a décidé à sa première réunion, en mai 2010, de rechercher des informations, des avis et des contributions, notamment au moyen d'un questionnaire, auprès des États Membres, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des grands groupes et des autres parties prenantes en ce qui concerne leurs expériences, y compris les critères d'évaluation des résultats, les difficultés et les risques relatifs à l'objectif et aux thèmes de la Conférence. Un avant-tirage non édité du rapport de synthèse (A/CONF.216/PC/3) a été examiné au cours de la réunion intersessions du Comité préparatoire, en janvier 2011.

2. Au 18 janvier 2011, un total de 108 réponses au questionnaire avaient été reçues. Sur les 49 réponses reçues d'États Membres, 24 émanaient de pays développés, y compris une communication commune de l'Union européenne et de ses États membres, et 25 de pays en développement ou de pays en transition. Des réponses ont également été reçues de 32 organisations ou réseaux représentant de grands groupes et de 27 organisations du système des Nations Unies. Toutes les réponses peuvent être consultées sur le site Web de la Conférence¹.

3. Le présent rapport vise à offrir une synthèse objective, équilibrée et cohérente des principales questions à partir des réponses au questionnaire et d'autres déclarations, selon le cas².

II. Engagement politique renouvelé en faveur du développement durable

A. Données d'expérience

4. L'appropriation au plus haut niveau du programme d'action pour le développement durable et la transparence du partage de l'information et de la prise de décisions sont des éléments clés de l'engagement politique en faveur du développement durable.

5. Les lois et les politiques adoptées aux niveaux national et régional fournissent le meilleur moyen de mesurer l'engagement politique. Des facteurs tels que les crédits budgétaires, le développement des institutions et la participation des parties prenantes sont de solides indicateurs de la volonté politique traduite en mesures concrètes.

6. Les indicateurs quantitatifs (crédits budgétaires et appui financier, par exemple) peuvent être utiles, mais ne sont pas toujours faciles à mesurer. Les indicateurs qualitatifs (nouvelles réformes politiques, opinion publique et intérêt des médias, par exemple), s'ils sont appliqués aux grandes priorités du développement durable, facilitent l'évaluation du cadre de viabilité et font apparaître les conflits et

¹ www.unctd2012.org.

² En raison du nombre limité de réponses reçues de pays en développement, on s'est efforcé de prendre en compte les déclarations faites par des pays en développement à la Deuxième Commission, lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, et à la première réunion intersessions du Comité préparatoire.

les dilemmes³. Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de communication de l'information sont également importants. Les indicateurs économiques demeurent importants et d'autres, par exemple l'équité, la prise en compte des sexes et la participation des parties prenantes, de même que les indicateurs globaux (par exemple l'indicateur de développement humain) sont également précieux⁴.

7. De nombreux grands groupes ont mis l'accent sur les indicateurs qui permettent de déterminer si les gouvernements ont institutionnalisé la participation et l'inclusion de la société civile, la transparence des engagements politiques et si les engagements antérieurs ont été suivis d'effet. Le respect des droits de l'homme, marqué par exemple par l'adoption d'un instrument tel que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, a également reçu un rang de priorité élevé⁵. Certains groupes ne considèrent pas que l'intérêt des médias constitue un indicateur fiable en raison de leur instabilité et de leur manque d'objectivité⁶, tout en reconnaissant l'importance de leur rôle dans la sensibilisation du public.

8. La plupart des organismes du système des Nations Unies privilégient les indicateurs qui mesurent la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la gouvernance politique et l'administration, la gestion de l'économie et des entreprises, et le développement du secteur privé. Ils jugent également importants la ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement et le fait de savoir si un cadre de développement durable tient compte des exigences d'un développement sans exclusive, global, équilibré et intégré.

9. Les États Membres et les organismes du système des Nations Unies ont dans l'ensemble signalé un renforcement de l'engagement en faveur du développement durable au cours des 20 dernières années, aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international. De nouvelles conventions internationales et régionales ont été adoptées dans le domaine de l'environnement, le nombre des conventions et instruments internationaux adoptés depuis 1992, date à laquelle la notion de développement durable a été officiellement acceptée et placée au cœur du programme de Rio, étant estimé à 500⁷. Cette progression traduit une prise de conscience croissante de l'importance et de l'urgence des questions liées au développement durable⁸. L'engagement politique ne devrait toutefois pas être mesuré uniquement par le nombre de conventions et de déclarations adoptées depuis 1992, mais aussi par leur mise en œuvre. Dans leurs réponses, certains ont signalé l'existence d'écart entre les engagements politiques et leur réalisation, leur coordination et leur mise en application⁹.

³ Réponse commune de l'Union européenne et de ses États membres.

⁴ Équateur.

⁵ Principales organisations du grand groupe des femmes.

⁶ Confédération syndicale internationale (CSI), autres.

⁷ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration du Groupe des 77 et de la Chine.

⁸ Réponse commune de l'Union européenne et de ses États membres.

⁹ Réunion intersessions du Comité préparatoire, déclarations de Cuba, du Pakistan et de la Suisse, ainsi que d'autres pays.

10. La mise en œuvre des accords internationaux est gravement limitée dans de nombreux pays par le manque d'accès à des ressources financières, la faible viabilité commerciale des investissements nécessaires, le caractère insuffisant et inapproprié des capacités humaines, financières, techniques et institutionnelles spécialisées nécessaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de ces instruments¹⁰, et la sensibilisation limitée de l'opinion. La sensibilisation du public par une éducation en matière d'environnement et de développement durable et la promotion de modes de vie durables peut contribuer à amener les individus et les collectivités à prendre conscience de leurs responsabilités et de leurs engagements personnels¹¹.

11. L'équilibre entre les trois volets du développement durable varie suivant le niveau de développement et la dotation en ressources des différents pays. Le développement économique et social demeure la première priorité pour les pays en développement, dont certains ont mis l'accent sur l'importance de la dimension sociale du développement durable, et notamment de l'autonomisation sociale, de la justice sociale et de la participation à la prise de décisions¹². Si un certain nombre de pays ont considérablement progressé, de nombreux autres – en particulier en Afrique subsaharienne – ont enregistré des progrès insuffisants pour atteindre les objectifs de développement liés à l'élimination de la pauvreté¹³. Il n'en reste pas moins que des progrès dans la gouvernance économique et la mobilisation de ressources pour l'investissement sont évidents dans l'ensemble du continent africain. En Afrique du Sud, des lois et des programmes nationaux sur la gestion durable de l'eau, de l'énergie, des déchets et du développement industriel sont une inspiration pour la poursuite de la marche en avant¹⁴.

12. Les liens entre le développement et l'environnement pourraient être mis plus en évidence dans les objectifs du Millénaire pour le développement¹⁵, et la Conférence devrait viser à inscrire ces objectifs dans le cadre du développement durable¹⁶. L'histoire récente du Brésil – notamment le relèvement de l'éducation de base, le recul du chômage, la forte croissance du PIB, l'expansion de la production agricole et un net fléchissement des taux de déforestation – fournit la preuve de la réussite d'une action coordonnée menée en faveur des trois volets du développement durable¹⁷.

¹⁰ Maurice, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Caribbean Regional Report for the Five-Year Review of the Mauritius Strategy for the further Implementation of the Barbados Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States (document LC/CAR/L.258). Disponible sur www.eclac.org.

¹¹ CEPALC, Caribbean Regional Report, Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration d'Israël.

¹² Réunion intersessions du Comité préparatoire, déclarations du Brésil, du Népal (au nom des pays les moins avancés) et du Venezuela (République bolivarienne du).

¹³ Commission économique pour l'Afrique (CEA). Voir le rapport sur le développement durable en Afrique : examen quinquennal des résultats en Afrique de la mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, disponible sur www.uneca.org/eca_programmes/sdd/documents/SDRA.pdf.

¹⁴ Afrique du Sud.

¹⁵ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration de la Norvège.

¹⁶ Réunion intersessions du Comité préparatoire, déclaration de l'Union européenne.

¹⁷ Brésil.

13. Le débat politique sur le développement durable s'est déplacé au cours des deux dernières décennies, les questions telles que le logement durable, l'emploi et les transports publics ayant été remplacées par le changement climatique, la réduction des émissions de dioxyde de carbone, les délocalisations industrielles et l'énergie renouvelable. S'agissant du changement climatique, tous s'accordent à reconnaître la nécessité de plans d'intervention en cas de catastrophe, de réduction des risques de catastrophe et de stratégies d'adaptation et d'atténuation¹⁸. Étant donné que de nombreux États Membres développés n'ont toujours pas atteint l'objectif internationalement convenu, qui consistait à consacrer de 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD), et parce que les déclarations politiques ne débouchent pas toujours sur des mesures concrètes, certains pays se sont demandé avec scepticisme si la volonté politique de ces pays était suffisante¹⁹.

B. Facteurs de réussite

14. L'appui politique s'est manifesté au niveau international par la prolifération d'accords multilatéraux sur l'environnement, au niveau régional et sous-régional par des alliances politiques et des partenariats tels que l'Union africaine et l'élaboration dans ce cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), par le Partenariat insulaire mondial, la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États des Caraïbes orientales et le Forum des îles du Pacifique, au niveau national par des stratégies nationales de développement durable, des conseils nationaux de développement durable et une coordination interministérielle accrue, enfin au niveau local par des plans inspirés d'Action 21 et d'autres programmes communautaires analogues, notamment sous la forme d'un appui renforcé aux grands groupes.

15. L'élaboration et la mise en place de stratégies nationales de développement durable ou leurs équivalents, de mécanismes interministériels et autres de coordination, de même que la création de ministères²⁰, bureaux ou centres de coordination pour le développement durable dans certains pays témoignent d'un appui politique croissant en faveur du développement durable en intégrant des aspects du développement durable dans les politiques publiques et en augmentant la participation des parties prenantes concernées dans leur formulation et leur mise en œuvre.

16. Les initiatives respectueuses de l'environnement, qu'il s'agisse du lieu de travail, des achats, de la croissance, des investissements²¹, des taxes²², de l'étiquetage, du développement des entreprises d'utilité publique et de la responsabilisation sociale des entreprises, de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, du développement des technologies de l'énergie renouvelable et des investissements dans ces technologies, notamment par le biais de tarifs de rachat et de compensation des émissions de carbone dans le cadre du

¹⁸ Forum multipartite sur un avenir viable.

¹⁹ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclarations du Bangladesh, de l'Inde, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Philippines.

²⁰ Australie.

²¹ CEPALC, Caribbean Regional Report.

²² Suède.

mécanisme pour un développement propre, d'échange des droits d'émission de carbone, des activités liées à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, des campagnes publiques de mise en garde contre le réchauffement climatique et de la reconnaissance des droits des populations autochtones, ont toutes été citées dans les réponses au questionnaire comme des manifestations du renforcement de l'appui politique en faveur du développement durable et des orientations adoptées à cette fin.

17. L'énergie, le changement climatique, les objectifs du Millénaire pour le développement, la gestion durable des ressources en eau, les modes viables de consommation et de production, le tourisme durable²³, les forêts et la déforestation²⁴, les ressources naturelles et la protection de la biodiversité ont été cités parmi les secteurs industriels et les domaines thématiques dans lesquels l'engagement politique des pays a été particulièrement fort. Le niveau d'engagement politique en faveur de l'exploitation de sources d'énergie renouvelables a été encourageant dans un certain nombre de pays, notamment sous forme de subventions aux dépenses écologiques²⁵. Certaines réponses au questionnaire signalaient des engagements précis en faveur de l'énergie éolienne²⁶, de la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air²⁷, de la gestion des déchets²⁸, des communautés viables²⁹, de l'amélioration des chances de participer au marché du travail pour les personnes socialement vulnérables³⁰, de l'éducation³¹ et de la lutte contre le VIH/sida³². Dans certains pays, des initiatives nationales en faveur des droits des populations autochtones et des collectivités locales (par exemple la loi sur les forêts indiennes) ont déclenché une reconnaissance officielle des droits territoriaux des populations et des collectivités autochtones sur les forêts et autres écosystèmes et l'intégration des pratiques traditionnelles de gestion³³.

18. Les organismes appartenant au système des Nations Unies ont mis l'accent sur l'appui en faveur de la santé de l'homme, de l'alimentation et de l'agriculture, de l'urbanisme et des transports durables, des forêts et des petits États insulaires en développement. Une organisation a signalé en Afrique du Sud, en Autriche, en Belgique, au Brésil et en Espagne de bons exemples de politiques, programmes et lois appuyés à l'échelon national ou fédéral en vue de promouvoir une action locale en faveur de la biodiversité³⁴.

²³ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclarations du Gabon et de la Gambie.

²⁴ CEPALC, Caribbean Regional Report.

²⁵ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration de l'Éthiopie.

²⁶ Allemagne et Écosse (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), comme signalé par le Forum des étudiants européens.

²⁷ Pologne, République tchèque, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

²⁸ Lituanie.

²⁹ Irlande, Japon, Commission du développement durable du Royaume-Uni, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

³⁰ Lituanie.

³¹ République-Unie de Tanzanie.

³² Botswana, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

³³ Principales organisations du grand groupe des femmes.

³⁴ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

19. Le soutien aux interventions dans le domaine des changements climatiques et des objectifs du Millénaire pour le développement est lié à l'appui au développement durable, comme le sont les campagnes de lutte contre le travail des enfants, de défense des droits de l'homme et de l'égalité, de lutte contre le VIH/sida et les interventions en cas de catastrophe naturelle³⁵. Les réactions de la communauté mondiale face aux crises récentes – financière, alimentaire, énergétique – ont donné des résultats assez satisfaisants et devraient permettre de trouver, face aux crises de longue durée, des réponses qui garantiront la viabilité de la croissance et du développement³⁶.

C. Défis

20. Voici quelques-unes des principales priorités mentionnées dans les réponses pour parvenir plus rapidement à un développement durable au cours de la prochaine décennie : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement, adoption d'un accord mondial sur le changement climatique, promotion d'une transition équitable à une économie verte, comportant notamment un accroissement du rendement énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables, protection de la biodiversité, et notamment des ressources halieutiques, promotion d'une bonne gouvernance environnementale et intégration de l'éducation en matière de développement durable. Les droits de l'homme et des populations autochtones, la protection sociale, un travail décent pour tous et l'autonomisation des jeunes et des femmes ont également été mentionnés.

21. Dans les réponses au questionnaire, l'accent a été placé sur la cohérence des politiques³⁷ et l'acceptation d'engagements qui se renforcent mutuellement, notamment d'un cadre clair pour l'après 2015 au centre duquel figurerait le développement durable³⁸, la recherche sur la lutte contre les effets du changement climatique, y compris sur les écosystèmes aquatiques³⁹, et la garantie d'un appui aux collectivités pour des activités au titre de la mise en œuvre d'Action 21 au plan local⁴⁰. Les pays développés doivent prendre des mesures concrètes pour s'acquitter de leurs engagements concernant l'accroissement de l'aide financière, la réduction et l'annulation de la dette, l'abaissement des barrières commerciales, l'ouverture des marchés, le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés (PMA)⁴¹.

³⁵ Botswana, CSI.

³⁶ Banque mondiale.

³⁷ CSI, Confédération européenne des syndicats, Fonds mondial pour la nature (WWF).

³⁸ Réunion intersessions du Comité préparatoire, déclaration de l'Union européenne; WWF, Global EcoVillage Network.

³⁹ World Aquarium and Conservation for the Oceans Foundation.

⁴⁰ Global EcoVillage Network.

⁴¹ Réunion intersessions, déclaration du Népal au nom des pays les moins avancés.

22. Les préparatifs internationaux en vue de la Conférence devraient renforcer l'appui en faveur du développement durable, notamment en renouvelant les engagements politiques, en réformant les interventions des institutions, en offrant un lieu d'échange pour les meilleures pratiques et les enseignements tirés, en soutenant les priorités nationales au moyen d'une aide technique et financière, en coordonnant les ressources et en intensifiant la coopération entre les régions par le biais de processus mondiaux à plusieurs niveaux et multipartites⁴².

D. Risques

23. Les trois volets du développement durable, qui peuvent pourtant être très complémentaires, peuvent aussi comporter des choix difficiles. Les principaux arguments avancés contre la réglementation et les initiatives en matière d'environnement font état d'avantages économiques minimes ou inexistantes, alors que les coûts en seraient excessifs, mais tiennent rarement compte des externalités et des coûts ultérieurs, dévaluant en fait le volet environnemental du développement durable et le bien-être des générations futures⁴³.

III. Évaluation des progrès réalisés et des lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre

A. Données d'expérience

24. De nombreuses réponses au questionnaire comportaient des évaluations détaillées des indicateurs de base⁴⁴, les indicateurs économiques étant considérés comme les plus utiles, suivis par les indicateurs globaux, les indicateurs de pauvreté, les indicateurs environnementaux et les indicateurs sociaux (voir fig. I). Les indicateurs de résultat étaient considérés comme les plus utiles pour les objectifs et stratégies intégrés (voir fig. II). Un État Membre a insisté sur l'indicateur de référence non officiel de l'Organisation de coopération et de développement économiques selon lequel la mise en place d'une économie propre et verte coûterait à une nation entre 1,5 et 2 % de son PIB⁴⁵.

⁴² Réponse commune de l'Union européenne et de ses États membres.

⁴³ Grand groupe des enfants et des jeunes par l'intermédiaire du Groupe de la jeunesse de la Conférence.

⁴⁴ Toutes ces études sont référencées dans la compilation des réponses au questionnaire. Disponible à l'adresse www.uncsd2012.org.

⁴⁵ États-Unis d'Amérique.

Figure I
Quels ont été les indicateurs ou les informations les plus utiles pour évaluer les lacunes et les progrès en matière de développement durable?

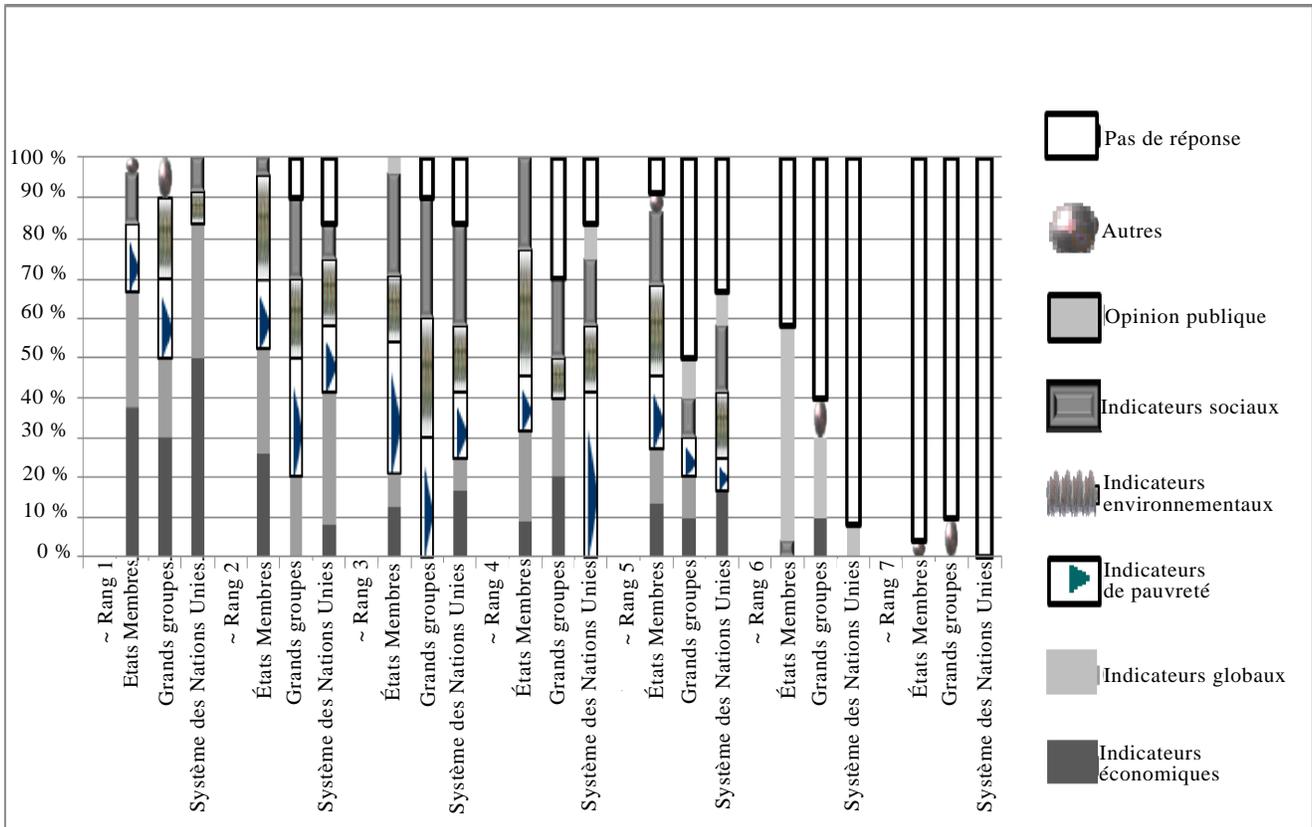
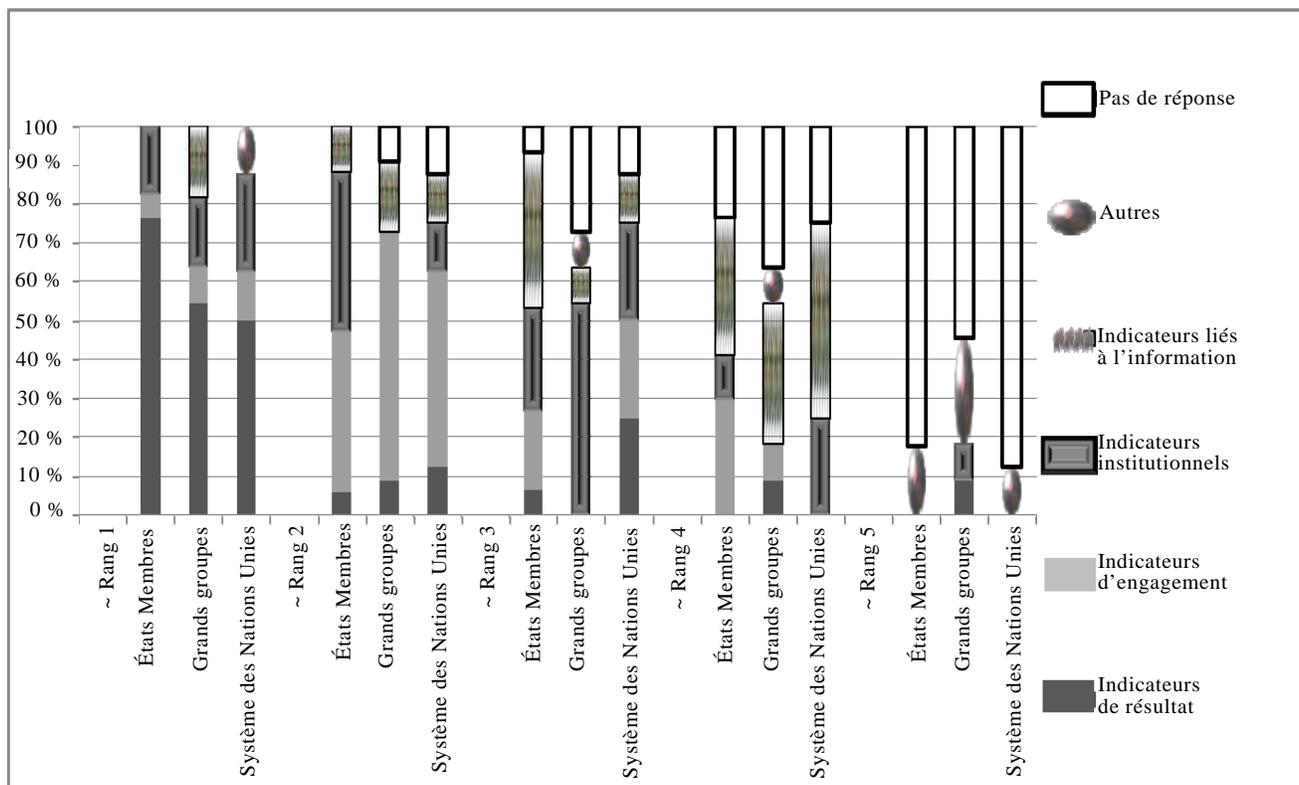


Figure II
 Quels indicateurs d'objectifs et de stratégies intégrés ont été les plus utiles?



25. Sur la base notamment de ces indicateurs, des progrès ont été enregistrés dans les domaines ci-après : intégration globale des principes du développement durable dans la politique de développement économique et social, mise au point de technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables et de leur infrastructure⁴⁶, enfin inclusion et protection des droits des femmes et des peuples autochtones. Les États Membres ont surtout cité des études qui mesuraient les progrès réalisés dans l'application des stratégies nationales de développement durable et de politiques et mesures spécifiques à l'échelon national. La plupart des organismes du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ont dressé la liste des études sur les progrès obtenus par le biais d'efforts mondiaux et régionaux pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, fait le point des progrès enregistrés en matière d'énergie, d'agriculture et de biodiversité, évalué la situation de l'environnement mondial, notamment à partir des rapports sur l'avenir de l'environnement mondial établis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)⁴⁷ et mis en œuvre des programmes régionaux tels

⁴⁶ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclarations des Émirats arabes unis, des États-Unis, de l'Éthiopie, du Kenya et du Pérou.

⁴⁷ PNUE, disponible sur www.unep.org/geo/GEO_Meetings.asp.

que le NEPAD⁴⁸ et le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques⁴⁹.

26. La crise financière et économique mondiale a annulé une partie des progrès réalisés dans l'élimination de la pauvreté. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud sont encore très éloignées de l'objectif fixé pour 2015⁵⁰. Toutefois, des progrès sensibles ont été obtenus en Inde, où la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est tombée de 36 % en 1993/94 à 25 % en 2009, et où les micro, petites et moyennes entreprises emploient environ 60 millions de personnes et produisent environ 8 % du PIB. Le principal programme phare pour lutter contre la pauvreté est le Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Scheme (projet national d'emploi rural Mahatma Gandhi), qui vise à assurer la sécurité de l'emploi aux pauvres des régions rurales en leur garantissant 100 journées de travail rémunéré pendant chaque exercice financier⁵¹.

27. À la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement a conclu que les pays en développement en tant que groupe avaient remporté des succès en atteignant certains objectifs, notamment avec le relèvement des taux de scolarisation et la santé des enfants, et avec l'élargissement de l'accès à l'eau potable. Toutefois, ainsi qu'il est indiqué dans le document final de cette réunion, les progrès ont été inégaux suivant les régions, d'un pays à l'autre et à l'intérieur de chaque pays. La prévalence de la faim et de la malnutrition a de nouveau augmenté de 2007 à 2009, annulant en partie les progrès antérieurs, tandis que les prix des denrées alimentaires augmentent à nouveau. Ce n'est que lentement qu'on avance vers le plein emploi et la possibilité pour chacun de trouver un emploi décent et productif, vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et vers l'écoviability et la desserte universelle par les services d'assainissement de base⁵².

28. La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Nagoya (Japon), a abouti à diverses initiatives importantes, dont le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (décision X/1, annexe I), et a clairement défini les étapes d'une intensification de la coopération entre les conventions adoptées à Rio de Janeiro (Brésil), lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui aura lieu en 2012.

29. Certain pays ont considérablement progressé dans le ralentissement de la déforestation depuis l'adoption de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes forestiers) à Rio de Janeiro et la création du Forum des Nations Unies sur les forêts. La Norvège et l'Indonésie ont pris la tête d'un groupe de pays qui ont lancé une initiative mondiale de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD élargi), qui a

⁴⁸ CEA.

⁴⁹ CEPALC, Caribbean Regional Report.

⁵⁰ Nations Unies, *Rapport 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.I.7).

⁵¹ Inde.

⁵² Résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

recueilli jusqu'ici 3,5 milliards de dollars d'engagements financiers. Le Brésil a fait savoir que le taux de déforestation en Amazonie au cours de l'année passée a été le plus faible enregistré en 22 ans et a exprimé sa détermination de continuer à le réduire.

30. Sous les auspices de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), des États Membres ont réussi à négocier en 2010 des accords portant sur l'atténuation, l'adaptation, la déforestation, le financement et le transfert de technologies. Il semblerait que les pays développés soient en passe de tenir leurs promesses en versant 30 milliards de dollars de fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre les changements climatiques au cours des trois prochaines années. La mise en place d'un cadre destiné à renforcer les mesures d'adaptation et les mécanismes destinés à faciliter le transfert de technologies revêt une importance particulière pour les pays en développement.

31. Les forums mondiaux de l'eau, organisés par le Conseil mondial de l'eau, ont permis de catalyser l'intérêt et l'engagement politiques pour s'attaquer aux problèmes concernant l'eau qui sont directement liés au développement durable. Le Partenariat mondial pour l'eau a également encouragé une gestion intégrée des ressources en eau par le biais de ses réseaux étendus aux échelons régional et national⁵³.

32. Les progrès dans la reconnaissance du droit d'accès aux informations (principe 10 de Rio) ont été enregistrés par le World Resources Institute et ses partenaires dans son Initiative en faveur de l'accès à l'information⁵⁴. Des audits sociaux des dépenses liées à la pauvreté effectués en Inde au niveau communautaire, qui ont récemment reçu un appui officiel dans l'un des États de ce pays, ont démontré le pouvoir potentiel de l'information entre les mains des pauvres⁵⁵.

B. Facteurs de réussite

33. S'agissant des capacités institutionnelles et techniques, les stratégies intégrées et les investissements sont classés au même rang d'importance pour expliquer les progrès obtenus au niveau de la mise en œuvre (voir fig. III). La plupart des pays ont adopté une planification et une prise de décisions intégrées en matière de développement durable sous la forme de stratégies nationales de développement durable, de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres stratégies et plans, et la plupart d'entre eux sont aidés par les organisations du système des Nations Unies, et plus particulièrement les commissions régionales, et les institutions financières internationales. Indépendamment des différents outils ou titres utilisés, la planification et la prise de décisions intégrées sont indispensables pour progresser⁵⁶.

⁵³ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

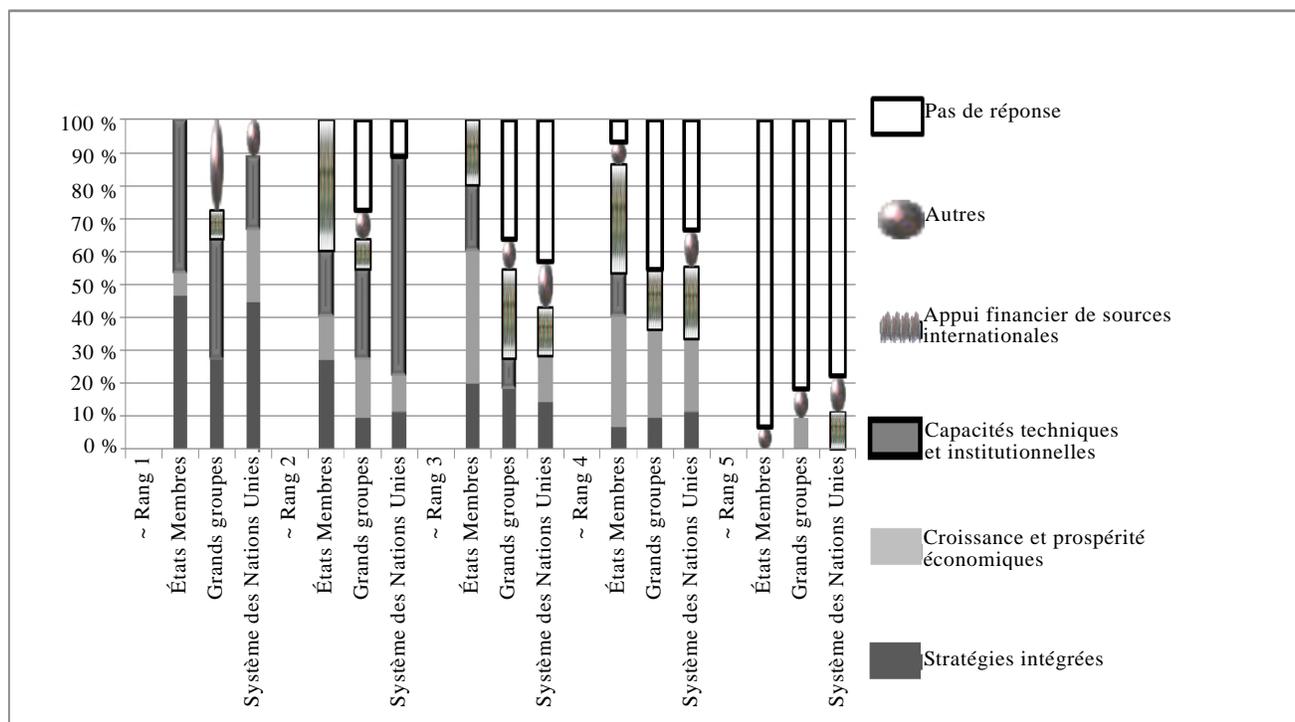
⁵⁴ Initiative en faveur de l'accès à l'information.

⁵⁵ L. Polgreen, « Indian state empowers poor to fight corruption », *New York Times*, 2 décembre 2010.

⁵⁶ Conseil international pour la science.

Figure III

Quels sont les facteurs qui expliquent les progrès obtenus dans la mise en œuvre?



34. Dans de nombreux pays en développement, les ministères de l'environnement et de la santé participent peu à l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les groupes vulnérables ne sont souvent pas consultés⁵⁷. Une commission régionale a relevé que ces documents renforcent actuellement l'intérêt pour les interventions de réduction de la pauvreté à court terme, sans accorder beaucoup d'attention aux questions d'égalité intergénérationnelle, et elle a conseillé aux pays d'élaborer des stratégies nationales de développement durable à mettre en œuvre en plusieurs étapes et en tenant compte des objectifs de développement à court, à moyen et à long terme⁵⁸. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE ont insisté sur la coopération au titre de l'Initiative commune pauvreté-environnement pour intégrer les préoccupations environnementales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de développement économique en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie et dans le Pacifique⁵⁹.

⁵⁷ Principales organisations du grand groupe des femmes.

⁵⁸ CEA.

⁵⁹ Voir www.unpei.org.

35. De nombreux pays encouragent les partenariats entre le secteur public et le secteur privé sous diverses formes, parfois en mettant l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises. Dans un certain nombre de réponses, l'accent était placé sur la participation aux partenariats des Nations Unies pour le développement durable issus du Sommet mondial pour le développement durable de 2002. Les États Membres ont le plus souvent cité les partenariats public-privé pour la prestation de services publics (gestion des déchets, eau, énergie et transports). Le Fonds pour les technologies propres, qui disposera de 4,5 milliards de dollars pour des financements à des conditions favorables, devrait mobiliser environ 35 milliards de dollars de cofinancement, dont 12 milliards de dollars en provenance du secteur privé⁶⁰. L'une des réponses au questionnaire signalait avec inquiétude que les partenariats pour la prestation de services publics tels que l'adduction d'eau et l'approvisionnement en énergie ont souvent abouti à un abaissement de la qualité des services fournis et à la corruption⁶¹.

36. L'assistance technique fournie par le système des Nations Unies joue un rôle important pour de nombreux pays en développement et peut être particulièrement utile pour l'agriculture, la biodiversité, l'eau, l'énergie et le changement climatique. De nombreux grands groupes ont également bénéficié de cette assistance.

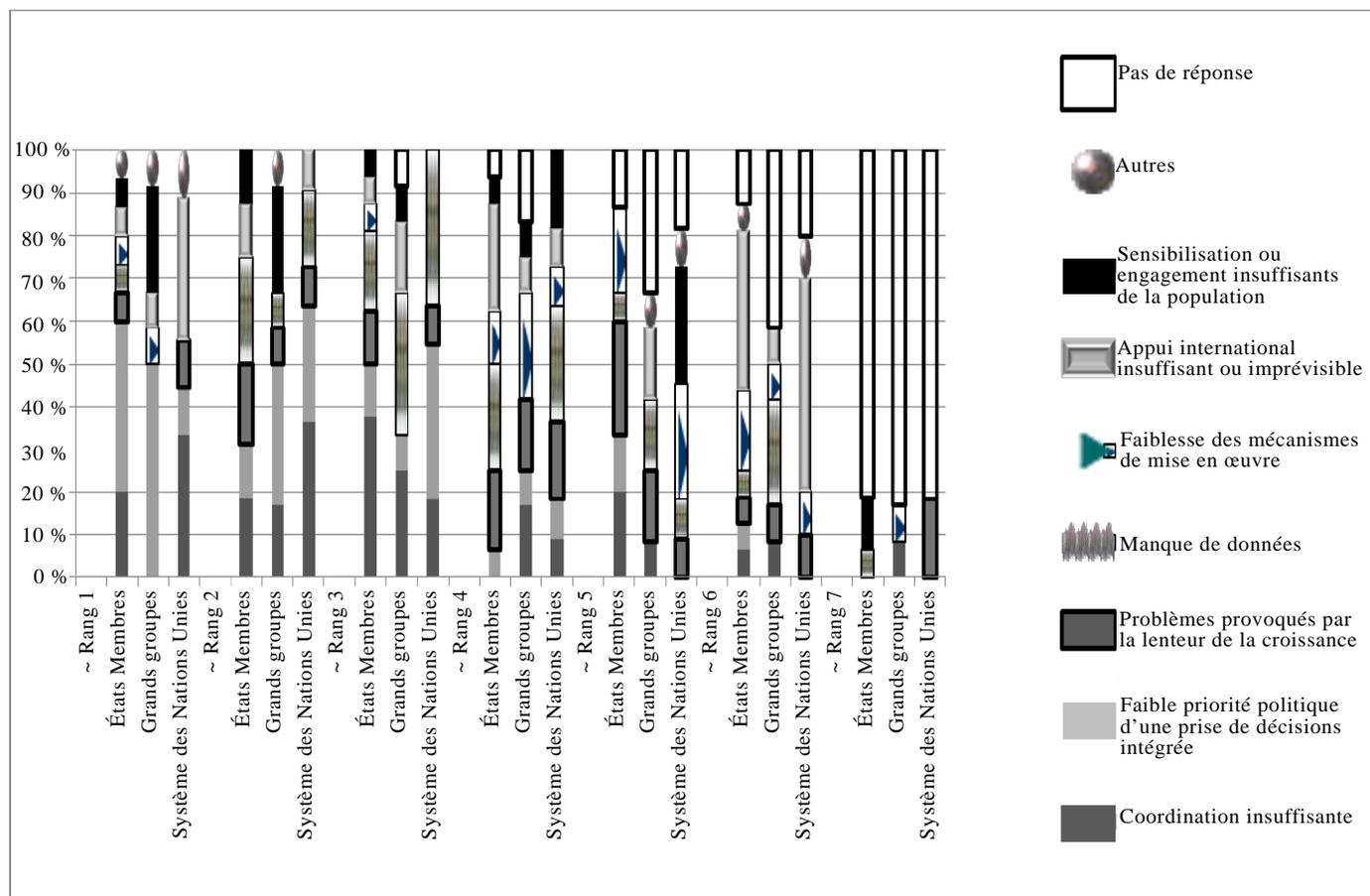
C. Défis

37. La plupart des États Membres et des grands groupes ont considéré que la faible priorité politique accordée à une prise de décisions intégrée constituait le principal obstacle à la mise en œuvre. Parallèlement, la plupart des organismes du système des Nations Unies ont estimé qu'une coordination insuffisante entre les ministères et un appui international insuffisant ou imprévisible constituaient les principaux obstacles à la mise en œuvre (voir fig. IV).

⁶⁰ Banque mondiale.

⁶¹ CSI.

Figure IV
 Quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre?



38. De nombreuses mesures très diverses pourraient être prises afin de combler les lacunes en matière de mise en œuvre, en tête desquelles on peut citer celles visant à intensifier la volonté et l'engagement politiques, à améliorer la coordination à tous les niveaux, à accroître la sensibilisation, à communiquer avec la population et à fournir des informations. Les mesures prises devraient aussi continuer à garantir le recours à des instruments économiques de nature à contribuer à la transparence du marché et à déterminer des prix qui correspondent aux coûts économiques, sociaux et environnementaux réels des activités. Certains États Membres ont noté la nécessité d'agir afin d'éliminer progressivement les subventions octroyées aux activités préjudiciables à l'environnement⁶². Un État Membre a indiqué que les disparités observées entre les régimes commerciaux et les accords multilatéraux sur l'environnement, telles que celles qui existent entre l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la Convention sur la diversité biologique pour ce qui est des brevets applicables aux

⁶² Argentine, Pologne.

ressources génétiques doivent être examinées de très près⁶³. Un autre a indiqué que tous les pays n'étaient pas conscients de ces disparités⁶⁴.

39. Aux niveaux régional et sous-régional, des efforts visant à encourager une action collective sur des questions politiques et économiques essentielles, associés à une accélération de l'intégration économique régionale, contribueraient aussi à combler les lacunes de mise en œuvre, comme le ferait une amélioration de la responsabilisation et de la transparence, des compétences de base en matière de bonne gouvernance, de la paix et de la stabilité⁶⁵.

40. L'insuffisance des capacités techniques et des ressources financières est un obstacle récurrent à une mise en œuvre efficace. Les ressources nécessaires pour la prévention de l'infection par le VIH, les soins et le traitement du sida et les mesures de limitation des effets de l'épidémie, par exemple, représentent une proportion importante du revenu national brut (RNB) dans les pays les plus touchés de l'Afrique subsaharienne⁶⁶. Les petits États insulaires en développement ont signalé avoir de graves difficultés à assurer le suivi et l'évaluation des progrès du développement durable en l'absence de systèmes de ventilation des données et de capacités d'analyse suffisantes.

41. Parmi les principales difficultés auxquelles se heurte la promotion d'une planification et d'une prise de décisions intégrées figurent l'opacité du processus décisionnel en matière de développement, l'absence de participation publique aux processus de planification, le manque de coordination entre les ministères et organismes du gouvernement ayant des priorités concurrentes, enfin l'insuffisance des ressources humaines et des capacités technologiques. Certains États Membres vulnérables ont souligné l'énorme défi que représente l'impact de la dégradation et de la pollution de l'environnement⁶⁷, tandis que d'autres ont signalé les difficultés que rencontrent certains décideurs pour envisager les questions dans une perspective à long terme⁶⁸, face aux dilemmes que suscitent les objectifs des autorités sectorielles⁶⁹. Des mandats mal définis, une responsabilisation insuffisante et l'absence de mécanismes institutionnels pour une action commune et une collaboration sont des facteurs qui contribuent tous à aggraver ces problèmes, que connaît aussi le système des Nations Unies⁷⁰.

42. La mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable et des stratégies et plans analogues devrait bénéficier d'un rang de priorité beaucoup plus élevé, tandis que les investissements dans la science et les techniques au service du développement durable doivent être sensiblement augmentés⁷¹. L'appui institutionnel et financier aux initiatives des grands groupes (par exemple,

⁶³ Inde.

⁶⁴ Réunion intersessions du Comité préparatoire, déclaration du Japon.

⁶⁵ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration de la République de Corée.

⁶⁶ ONUSIDA.

⁶⁷ CEPALC, Caribbean Regional Report.

⁶⁸ World Aquarium and Conservation for the Oceans Foundation.

⁶⁹ CSI.

⁷⁰ WWF.

⁷¹ Conseil international pour la science.

l'éducation au service du développement durable et les initiatives locales au titre d'Action 21) améliorerait également la mise en œuvre⁷².

43. De nouvelles mesures pourraient être prises pour encourager les partenariats pour le développement durable et apporter un soutien aux grands collectifs de parties prenantes afin de faciliter une participation plus efficace⁷³. L'élaboration d'instruments relatifs à la responsabilité sociale des entreprises devrait être encouragée plus activement⁷⁴, de même que l'existence de liens entre les entreprises et le développement durable⁷⁵. Une meilleure éducation au service du développement durable pourrait beaucoup contribuer à créer des conditions favorables à la promotion des partenariats⁷⁶.

D. Risques

44. Voici quelques-uns des principaux risques cités : importance accordée à la croissance économique, à l'exclusion des autres questions, existence d'intérêts économiques et industriels acquis dans divers secteurs (énergie, agriculture, extraction minière), absence d'une vision partagée, fragilité de l'encadrement, échec des négociations multilatérales, notamment en matière de commerce et de changements climatiques, incapacité de donner suite aux engagements existants, en particulier concernant l'APD, absence d'intégration et de cohérence entre les différentes stratégies, aggravation des catastrophes naturelles et mondiales qui affectent les populations les plus vulnérables dans le monde, enfin conflits politiques.

IV. Relever les défis existants et ceux qui se font jour

A. Données d'expérience

45. Tous les pays se heurtent aux mêmes défis, mais ils sont loin d'avoir tous la même capacité de gérer les risques qui leur sont associés et l'impact qu'ils peuvent avoir. Dans les pays en développement, les difficultés ont été aggravées par la pauvreté, les rivalités pour le contrôle de ressources peu abondantes, le rythme rapide de l'exode rural et les problèmes qui ont suivi en matière d'approvisionnement alimentaire, d'infrastructure et d'accès aux soins de santé de base, à l'eau et aux services énergétiques.

⁷² Hongrie.

⁷³ Belgique, Global Ecovillage Network, autres.

⁷⁴ Pologne, Suisse.

⁷⁵ ONU-Habitat.

⁷⁶ République tchèque.

46. Si l'intégration du marché mondial par le biais du commerce et des investissements s'est traduite par d'importants avantages économiques, elle s'est aussi accompagnée de risques économiques accrus, notamment en raison de l'interdépendance croissante des marchés financiers. Une plus grande interdépendance économique nécessite un renforcement de la coopération pour faire face aux difficultés qui en résultent pour le développement durable⁷⁷.

47. La grande vulnérabilité des systèmes environnementaux, économiques et sociaux des petits États insulaires en développement a été mise en lumière lors de la récente réunion d'examen quinquennal de haut niveau de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est tenue lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Les petits États insulaires en développement n'ont que peu progressé, et ont même régressé, notamment en termes de réduction de la pauvreté et de viabilité de la dette.

48. Voici quelques-uns des défis existants et des défis qui se font jour : changements climatiques et catastrophes naturelles qui en résultent, crises financières, économiques et alimentaires interdépendantes, sécurité énergétique, dégradation des écosystèmes (en particulier des écosystèmes marins) et raréfaction des ressources naturelles, et notamment de l'eau, instabilité politique et agitation sociale, modes de consommation et de production non viables, incidences de la croissance démographique et de l'urbanisation rapide. Un État Membre a indiqué dans sa réponse qu'au lieu de définir les défis existants et les défis qui se dessinent, il faudrait continuer de s'attacher en priorité à intégrer les différentes questions et à comprendre leurs éventuelles répercussions multiples⁷⁸.

49. Bon nombre des mécanismes destinés à faire face aux difficultés rencontrées aux niveaux national et local prévoyaient souvent les mêmes politiques et les mêmes programmes que ceux esquissés dans les évaluations des progrès accomplis. D'autres mesures concernaient plus particulièrement la préparation aux catastrophes et les systèmes d'alerte rapide, l'adaptation aux changements climatiques (plus particulièrement dans les petits États insulaires en développement), le passage à l'énergie renouvelable et comment faire face à la pénurie d'eau. Plusieurs États Membres ont décrit des solutions multidimensionnelles à la réduction des catastrophes et à la gestion des risques : l'un d'eux a obtenu des progrès notables en créant un modèle socioéconomique qui réduit la vulnérabilité et investit dans le capital social par le biais d'un accès universel aux services publics et de la promotion de la justice sociale⁷⁹; un autre a créé un réseau d'alerte rapide afin d'avertir les citoyens des catastrophes attendues au moyen de téléphones mobiles et a construit des tours de guet multifonctions dans les zones côtières⁸⁰. L'éducation de la population en matière de catastrophes, la recherche météorologique, des systèmes d'alerte rapide, des moyens de communication efficaces, des plans

⁷⁷ Netherlands Environmental Assessment Agency, *Lessons from global environmental assessments* (Bilthoven, Pays-Bas, septembre 2008), p. 8.

⁷⁸ Belgique.

⁷⁹ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration de Cuba.

⁸⁰ Ibid., déclaration de Sri Lanka.

d'ensemble et des dispositifs de défense civile sont tous des éléments considérés comme importants dans la réduction des risques⁸¹.

50. L'appui de la communauté internationale a été au rendez-vous s'agissant du changement climatique, du rendement énergétique et de la sécurité, de la sécurité alimentaire, des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment de l'élimination de la pauvreté, du développement rural, du renforcement des capacités et de la lutte contre les maladies. Le renforcement de l'appui aux États Membres, notamment pour la réforme des institutions et des politiques, l'amélioration de la productivité agricole, le développement du secteur de l'eau⁸², l'arrêt du déclin des écosystèmes marins⁸³, la gestion des déchets⁸⁴ et la gestion de la démographie⁸⁵ ont été définis comme des priorités. Une attention insuffisante a été accordée à l'acidification des océans⁸⁶, peu d'importance étant attribuée au soutien politique, juridique ou autre dont bénéficient les initiatives communautaires visant à conserver et rétablir la biodiversité⁸⁷.

51. Si d'aucuns reconnaissent que les défis qui se font jour devraient être traités par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, d'autres ont insisté pour que la Conférence concentre son attention sur les deux thèmes convenus.

B. Facteurs de réussite

52. Dans quasiment toutes les réponses au questionnaire, la disponibilité de ressources financières adéquates constituait le facteur le plus important pour arriver à surmonter les défis existants et les défis qui se font jour, une direction gouvernementale efficace venant au deuxième rang (voir fig. V). Voici quelques exemples des mesures prises pour renforcer les facteurs de réussite : stratégies à long terme, intensification de la coopération Sud-Sud et de la coopération régionale, promotion de la bonne gouvernance, programmes visant à améliorer le rendement énergétique et les économies d'énergie, investissements dans l'infrastructure (y compris dans les technologies de l'information), programmes de sensibilisation au développement durable, coopération régionale pour la gestion de l'eau et renforcement des capacités techniques pour la collecte de données et le suivi.

⁸¹ Inde; CEPALC, Caribbean regional report.

⁸² République-Unie de Tanzanie.

⁸³ Croatie.

⁸⁴ CEPALC, Caribbean regional report.

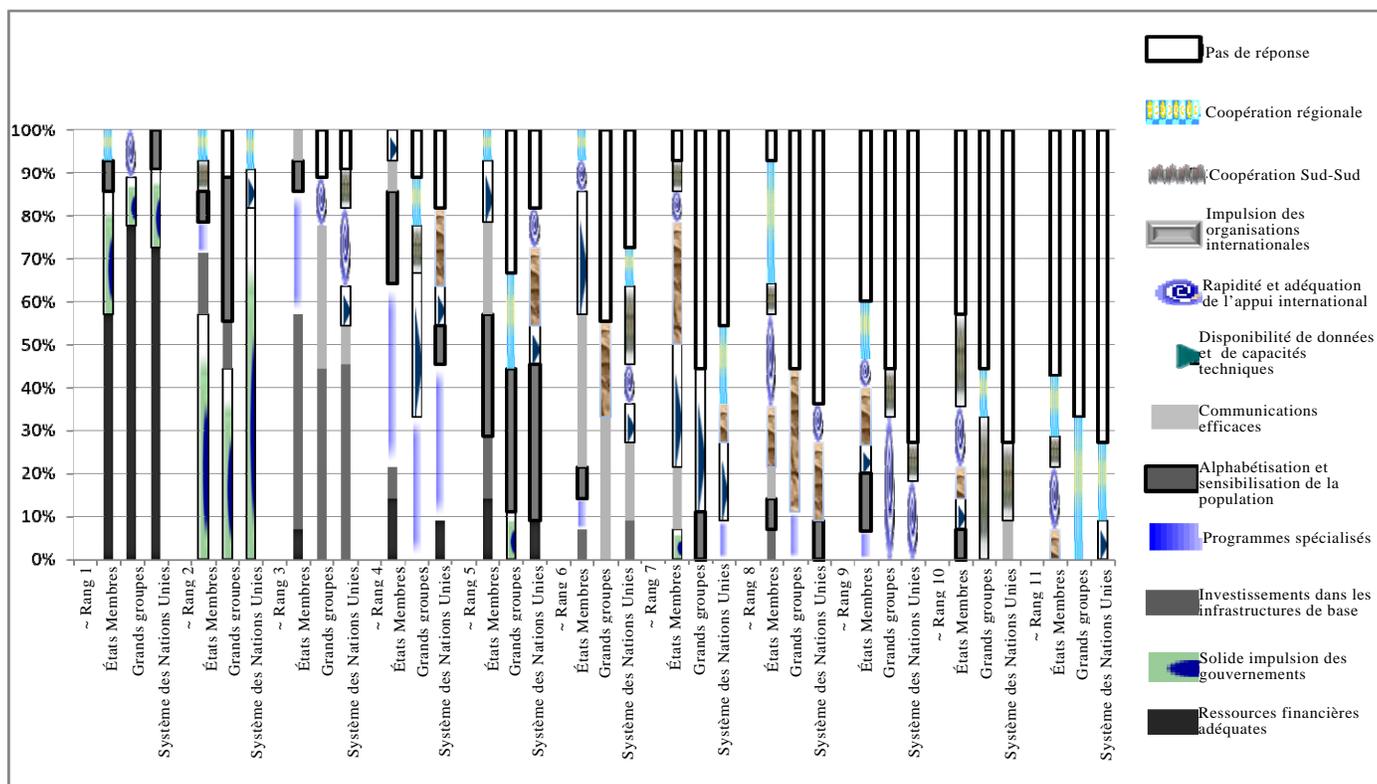
⁸⁵ Philippines.

⁸⁶ Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB).

⁸⁷ Principales organisations du grand groupe des femmes.

Figure V

Quels sont les facteurs qui expliquent l'aptitude à relever avec succès les défis existants et ceux qui se font jour?



53. Un État Membre a constitué un fonds pour le développement durable qui finance d'une manière cohérente et prévisible des projets et des programmes de développement durable⁸⁸. Un autre a créé un fonds national pour le changement climatique, qui est le premier à utiliser les bénéfices provenant d'une chaîne d'approvisionnement en carburant pour financer des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques⁸⁹. Un autre encore a mis l'accent sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, les contributions au Fonds pour l'adaptation et l'engagement de fournir des fonds pour le démarrage rapide de projets de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement⁹⁰. Un autre a cité parmi les facteurs de réussite la démocratie multipartite, la création d'un marché commun dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est et la réalisation d'un programme de réforme de l'administration locale⁹¹.

54. Les grands groupes ont insisté sur l'influence qu'ils exercent sur les facteurs de réussite, notant que dans la Fédération de Russie et en Inde, une grande

⁸⁸ Italie.

⁸⁹ « Brazil set to meet low-carbon targets four years early », Environment News Service, 27 octobre 2010.

⁹⁰ Espagne.

⁹¹ République-Unie de Tanzanie.

importance est accordée à l’alphabétisation et à l’éducation des jeunes en tant que futurs intervenants et décideurs⁹². Le syndicat des travailleurs de la Barbade a réussi à convaincre le Gouvernement de plus investir dans l’agriculture, de cesser d’utiliser des terres agricoles à d’autres fins et de soutenir la production alimentaire⁹³.

C. Défis

55. Le renforcement des liens entre la recherche scientifique, l’éducation et le choix des orientations, notamment en fortifiant l’engagement politique en faveur de l’enseignement des sciences, en augmentant le financement de la recherche et de l’innovation, en privilégiant les décisions de principe fondées sur les sciences naturelles et sociales, en appuyant le développement et le transfert de technologies, en maintenant l’élan donné par la Décennie des Nations Unies pour l’éducation au service du développement⁹⁴ et en stimulant l’enseignement non scolaire, en particulier lorsqu’il est fourni par des associations de jeunes⁹⁵, sont toutes des initiatives qui ont été recommandées. Un État Membre a signalé avoir récemment réussi à accroître le nombre des diplômés universitaires dans les sciences et l’ingénierie, qui ont par la suite apporté leur contribution au développement durable⁹⁶.

56. Le renforcement de l’interface entre la science et les politiques sur la base de l’expérience acquise avec les accords multilatéraux sur l’environnement pourrait apporter une valeur ajoutée dans d’autres domaines. Les données d’expérience nationales et régionales pertinentes constitueraient un apport très utile (par exemple les conseils nationaux de développement durable, le rapport *L’environnement en Europe : état et perspectives 2010* de l’Agence européenne pour l’environnement, le Rapport sur l’avenir de l’environnement mondial du PNUE)⁹⁷.

57. L’aide internationale devrait mieux coordonner la recherche, encourager la collaboration et le dialogue, créer des partenariats et améliorer la gouvernance internationale, notamment en réformant les institutions de Bretton Woods. Les institutions scientifiques mondiales, en collaboration avec les gouvernements et les organismes concernés du système des Nations Unies, prennent actuellement des mesures en vue d’améliorer la transmission des données, des informations et des connaissances sur les difficultés que soulève le développement durable et la manière de les surmonter, mais ces efforts nécessitent des ressources supplémentaires⁹⁸. Le système des Nations Unies, en collaboration avec d’autres organisations internationales, s’emploie avec les gouvernements à renforcer la base statistique de la prise de décisions en matière de développement durable en améliorant le Système de comptabilité économique et environnementale intégrée.

⁹² World Aquarium and Conservation for the Oceans Foundation.

⁹³ CSI.

⁹⁴ Conseil international pour la science, Natural Resources Defense Council.

⁹⁵ Grand groupe des enfants et des jeunes, par l’intermédiaire du Groupe de la jeunesse de la Commission du développement durable.

⁹⁶ Croatie.

⁹⁷ Réponse commune de l’Union européenne et de ses États membres.

⁹⁸ Conseil international pour la science.

D. Risques

58. Les plus grands risques touchent les collectivités les plus pauvres et les plus vulnérables. L'intensification des efforts visant les pays vulnérables devrait privilégier, par le biais d'investissements et de partenariats ciblés, ceux où un renforcement des capacités s'impose pour résister aux chocs extérieurs : adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets, petite agriculture dans les régions rurales, diffusion de solutions peu coûteuses et à faible contenu technique pour l'approvisionnement en énergie et en eau, protection des ressources marines côtières et des pêches, investissements dans l'infrastructure, promotion d'emplois garantis, appui aux dispositifs de sécurité sociale, autonomisation des femmes, reconnaissance des droits des peuples autochtones et règlement des conflits politiques.

59. Dans certains pays, des plans nationaux de développement tentent de répondre aux risques auxquels se trouvent confrontées ces populations vulnérables⁹⁹, mais beaucoup plus devrait être fait pour faire appliquer ces plans par le biais de lois et de ressources affectées aux politiques et programmes communautaires visant à promouvoir des solutions locales¹⁰⁰. Les stratégies de développement ne devraient pas porter uniquement sur les risques et les défis potentiels en général, mais viser aussi expressément à évaluer, y compris sur le plan de l'égalité des sexes, dans quelle mesure les populations pauvres ou vulnérables pourraient être touchées¹⁰¹.

V. L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

60. Il n'existe pas d'accord autour d'une définition commune de l'économie verte. Si nombreux sont ceux qui estiment qu'une définition précise ne s'impose pas, d'autres font observer que l'imprécision peut être une source de désaccord, par exemple lorsque des partenaires commerciaux ont des interprétations différentes de ce qui constitue un produit ou un procédé de production « vert ».

61. Dans les réponses au questionnaire, il était largement accepté que les débats sur l'économie verte qui déboucheront sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devraient prendre la Déclaration et les Principes de Rio comme points de référence fixes, ce qui permettrait de répondre à diverses préoccupations exprimées par les États Membres et d'autres parties prenantes.

62. Selon un autre point de vue largement accepté, la notion d'économie verte dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté était utile pour tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement et de leur dotation en ressources, et elle devait être suffisamment large et souple et ne pas être fondée sur des règles ou des normes internationales rigides.

⁹⁹ Équateur.

¹⁰⁰ République-Unie de Tanzanie.

¹⁰¹ Réponse commune de l'Union européenne et de ses États membres.

A. Données d'expérience

63. Plutôt que de chercher à donner une définition unique de l'économie verte, il est plus utile d'étudier les diverses approches et politiques nationales considérées comme compatibles avec la plupart des interprétations de l'économie verte, de manière à évaluer comment elles contribuent au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Certains États Membres ont souligné que l'économie verte ne doit pas se substituer aux progrès du développement durable, mais y contribuer en renforçant les trois volets. Elle devrait englober les programmes relatifs au développement et à l'environnement et contribuer à créer de nouveaux emplois¹⁰². Plusieurs États Membres ont souligné l'importance des progrès dans le domaine social, l'un d'entre eux y voyant une épreuve de vérité pour l'économie verte¹⁰³. Le septième Forum pour le développement de l'Afrique¹⁰⁴, qui s'est tenu en octobre 2010, a décidé que la notion d'économie verte était une notion axée sur les résultats et qui visait délibérément à améliorer le bien-être des individus sans porter atteinte à la base de ressources dont dépendront les générations actuelles et futures pour leurs moyens d'existence.

64. Parmi ceux qui ont répondu au questionnaire, beaucoup ont signalé l'importance d'élaborer des stratégies vertes aux niveaux régional et national avec la participation de différents secteurs et de multiples parties prenantes. Le principal avantage d'une stratégie verte est de renforcer les trois volets du développement durable dans une large gamme de secteurs. Pour être légitime, la notion d'économie verte doit avoir un contenu défini par le biais de consultations menées avec la participation de toutes les parties prenantes. Un certain nombre d'États Membres et de grands groupes ont relevé qu'il existait autant de formes d'économie verte que de formes de développement, sans solutions toutes faites¹⁰⁵.

65. On observe des variations dans l'importance relative à accorder aux différents types de politiques dans l'économie verte (par exemple internalisation des externalités environnementales dans les prix, taxes et subventions, et dépenses publiques consacrées à l'infrastructure et aux technologies vertes), bien qu'il soit généralement admis que certains secteurs relèvent de toute évidence de l'économie verte, notamment l'énergie renouvelable, l'énergie et l'amélioration de l'utilisation efficace des matériaux et les bâtiments durables. Nombreux également sont ceux qui s'accordent à reconnaître l'importance d'une politique fiscale favorable.

66. Beaucoup ont noté que des politiques vertes pouvaient économiser de l'énergie, réduire les émissions, utiliser les ressources de manière plus rationnelle et ouvrir de nouvelles possibilités de développement économique. Ainsi que l'a signalé un État Membre, le développement vert instaurerait un équilibre entre le développement économique et social et la conservation des ressources et de l'environnement, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹⁰⁶.

¹⁰² Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration de la Serbie.

¹⁰³ Belgique, Brésil, autres.

¹⁰⁴ www.uneca.org/adfvii.

¹⁰⁵ Inde, CSI, autres.

¹⁰⁶ Réunion intersessions du Comité préparatoire, points à aborder au sujet d'une économie verte, délégation de la Chine.

67. La plupart des pays émergents ont mis en place quelques politiques vertes dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, bien que ces politiques soient extrêmement variables quant à leur ambition et leur impact : en Chine et en République de Corée, la part des mesures « vertes » dans les plans de relance est l'une des plus importantes dans le monde. En Afrique du Sud et dans 20 autres pays en développement, des tarifs de rachat ont été approuvés ou sont en cours de négociation pour l'énergie renouvelable, et au Brésil, les biocarburants ont bénéficié d'un énorme appui financier et non financier du Gouvernement¹⁰⁷. Plusieurs États Membres ont fait observer que le fait de coter la pollution sous forme par exemple d'écotaxes ou de systèmes d'échange des droits d'émission¹⁰⁸ constituait l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir l'économie verte. Dans les réponses, l'accent a aussi été placé sur les politiques de nature à encourager plus encore les parties prenantes à adopter des modes de production et de consommation plus viables¹⁰⁹.

68. Une direction politique énergétique à l'échelon national est considérée importante pour la transition vers une économie verte en projetant cette économie comme une vision d'avenir et en intéressant le secteur privé et l'ensemble de la société à sa réalisation¹¹⁰.

69. La législation et les institutions doivent être efficaces, tout en limitant la charge administrative qui pèse sur les entreprises. La diffusion des technologies vertes grâce à l'élaboration de normes offre beaucoup de possibilités. La difficulté consiste toutefois à trouver un équilibre en élaborant des normes environnementales tout en évitant de créer de nouveaux obstacles au commerce international, en particulier aux échanges avec les pays en développement. Un État Membre a insisté sur la nécessité de continuer à se pencher sur les aspects des normes internationales qui concernent le commerce et le développement, y compris les systèmes d'étiquetage et de certification, de manière à trouver des solutions internationales qui aillent dans le sens des objectifs environnementaux et climatiques tout en facilitant le commerce et le développement¹¹¹.

70. Avec l'appui d'un ensemble de politiques favorables, l'investissement public et privé offre des mécanismes pour la reconfiguration des entreprises, des infrastructures et des institutions dans le sens d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et des ressources et d'un abaissement de la pollution et du volume des déchets grâce à l'adoption de modes de consommation et de production viables. Cette reconfiguration devrait conduire à la création de plus d'emplois verts et réduire l'intensité de l'énergie et des matières utilisées, qu'il s'agisse de production, de déchets et de pollution, et aussi les émissions de gaz à effet de serre¹¹².

¹⁰⁷ WWF.

¹⁰⁸ Finlande, Pologne, République-Unie de Tanzanie.

¹⁰⁹ Finlande, Convention sur la diversité biologique, autres.

¹¹⁰ République de Corée.

¹¹¹ Suède.

¹¹² PNUE.

71. La création d'emplois est un objectif important dans le plan de transition de l'Afrique du Sud vers un nouveau schéma de croissance fondé sur une utilisation efficiente des ressources, de faibles émissions de carbone et la création d'emplois¹¹³. La République de Corée a également adopté des mesures analogues pour créer des emplois verts¹¹⁴. L'étude sur les emplois verts¹¹⁵ fait état de quatre manières dont les mesures de l'économie verte peuvent influencer sur l'emploi : a) création de nouveaux emplois – par exemple dans la fabrication de dispositifs antipollution et dans des services de consultants en environnement; b) substitution d'emplois – par exemple dans l'énergie renouvelable en remplacement de ceux dans les combustibles fossiles; c) suppression de certains emplois sans remplacement direct, comme lorsque des matériaux de conditionnement sont déconseillés ou interdits et que leur production est suspendue; d) réorientation et requalification de nombreux emplois existants, notamment dans la construction.

72. Les synergies entre les politiques environnementales et la création d'emplois devraient être recherchées dans les données d'expérience des pays, avec la participation des gouvernements, des associations professionnelles, de la société civile, des organisations non gouvernementales, des institutions financières et des organismes de recherche¹¹⁶. Un État Membre a signalé un objectif consistant à créer 1,4 million de nouveaux emplois environnementaux dans des filières vertes¹¹⁷. Des emplois verts pourraient également être créés pour l'installation et l'exploitation de technologies vertes et des biens d'équipement correspondants, par exemple en vue d'améliorer l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, et pour l'utilisation des sources d'énergie renouvelables (énergie solaire, éolienne ou autre).

73. La plupart des pays n'ont pas encore une stratégie d'ensemble pour une économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Certains pays et groupes régionaux ont commencé à planifier des stratégies de ce type, et certains organismes du système des Nations Unies sont résolus à aller de l'avant et à apporter leur appui à des initiatives vertes sous forme de services consultatifs et d'assistance technique¹¹⁸.

74. Les initiatives vertes ne devraient pas se limiter à promouvoir des secteurs verts, mais devraient aussi encourager la transformation de secteurs « bruns » de l'économie en secteurs « verts » (énergie, pétrole et autres industries extractives, industries chimiques et industrie automobile) et développer de nouveaux secteurs ayant relativement peu d'impact sur l'environnement tout en comportant de gros avantages sociaux, notamment certains services. Les secteurs considérés comme ayant le plus fort impact étaient les suivants : énergie, agriculture, transports et logement.

¹¹³ Afrique du Sud.

¹¹⁴ République de Corée.

¹¹⁵ *Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*, PNUE, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale des employeurs et CSI (septembre 2008).

¹¹⁶ Brésil.

¹¹⁷ Japon.

¹¹⁸ PNUE, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration de la République de Corée.

B. Facteurs de réussite

75. Les politiques vertes les plus efficaces sont les suivantes : incitations fiscales et réforme de la fiscalité, réglementation et législation, achats écologiquement rationnels, notamment en vue de promouvoir des technologies plus économes de ressources et peu polluantes, développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et mise au point de produit verts.

76. Des politiques concluantes ont été trouvées lorsque les arguments qui militent en faveur de mesures énergiques à long terme sont clairement présentés et lorsque les politiques elles-mêmes sont mûrement réfléchies et coordonnées avec d'autres politiques¹¹⁹. Une approche consultative de bas en haut et comportant des communications transparentes, une impulsion du gouvernement et une large participation des parties prenantes, en particulier parmi les jeunes, est indispensable pour obtenir un appui en faveur des politiques vertes. Il est essentiel de concevoir ces politiques avec soin eu égard à la justice sociale. Les médias peuvent aussi puissamment contribuer à former l'opinion et à l'amener à renforcer son appui. La disponibilité des capacités institutionnelles ou techniques pertinentes est importante pour la conception et la mise en œuvre des politiques¹²⁰.

77. Les expériences qui visaient à rattacher explicitement l'élimination de la pauvreté et le développement social aux politiques et programmes environnementaux sont antérieures au débat sur l'économie verte. Ces expériences, par exemple l'Initiative des Nations Unies concernant la pauvreté et l'environnement, offrent d'utiles enseignements¹²¹.

78. Le cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables devrait également être considéré comme une réponse décisive face à la nécessité de lancer des initiatives vertes à travers le monde tout en s'attaquant aux problèmes sociaux¹²². L'objectif de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devra donc être de garantir que les pays disposent des ressources, de l'assistance technique et du transfert de technologies qui leur permettront de participer de manière compétitive à un marché vert mondial et de veiller à ce que les industries vertes créent des emplois, améliorent les moyens d'existence et réduisent les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays¹²³.

C. Défis

79. Voici quelques-uns des principaux défis : parvenir à un engagement mondial et à une interprétation commune d'une économie verte dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté qui englobe tous les aspects de la viabilité de la planète, élaborer une feuille de route pour une économie verte de l'ONU qui précise et accélère les différentes étapes de la transition à opérer aux niveaux national et international¹²⁴ et constituer une boîte à outils ou un guide

¹¹⁹ Commission du développement durable du Royaume-Uni.

¹²⁰ Croatie, Espagne, Royaume-Uni, Forum multipartite pour un avenir viable.

¹²¹ Voir www.unpei.org; voir aussi Centre international de politiques pour une croissance inclusive du PNUD (<http://www.ipc-undp.org/>).

¹²² Réponse commune de l'Union européenne et de ses États membres.

¹²³ CEPALC.

¹²⁴ Union européenne.

des meilleures pratiques concernant les mesures, les instruments et les politiques propres à étayer l'économie verte dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et enfin donner suite aux engagements financiers explicites tels que les contributions bilatérales de 30 millions de dollars en 2009 et de 250 millions de dollars d'ici à 2015 que la Norvège s'est engagée à verser au Guyana¹²⁵.

80. Dans leurs réponses, les pays en développement ont insisté sur la nécessité pour les pays développés de mettre à leur disposition, d'une manière abordable et transparente, les ressources financières et technologiques qui leur permettront d'opérer une transition progressive à une économie verte¹²⁶. Une organisation du système des Nations Unies¹²⁷ a émis l'idée d'un engagement consistant à consacrer un pourcentage convenu du PIB ou des budgets nationaux à des investissements dans l'économie verte au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, qui seraient assortis d'une taxe sur les transactions financières, parallèlement à des forums régionaux sur les investissements écologiques où les dirigeants d'entreprises écologiques pourraient entrer en contact avec les institutions financières. Plusieurs grands groupes ont proposé pour les collectivités locales, et plus particulièrement les femmes, l'accès à des mécanismes de microfinancement pour la réalisation de petits projets¹²⁸. Un État Membre a fait observer que la viabilité est liée à l'aptitude à mobiliser un financement écologique pour mettre des technologies respectueuses de l'environnement à la disposition de ceux pour qui les dernières technologies demeurent d'un coût prohibitif¹²⁹.

81. Le rôle des droits de propriété intellectuelle, et plus particulièrement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, dans la perspective des technologies vertes, a été mentionné. Certains se sont inquiétés de ce que ces droits pourraient limiter la diffusion et le transfert de ces technologies, tandis que d'autres ont évoqué leur contribution positive à cet égard¹³⁰.

D. Risques

82. Le risque de conflit entre les politiques à orientation écologique et celles qui portent sur d'autres domaines procède des dilemmes réels ou supposés entre leurs résultats économiques et environnementaux. Certains se sont inquiétés du coût des nouveaux investissements écologiques et de la manière de les financer. En outre, des conflits potentiels ont été signalés entre l'économie verte et le libre-échange au cas où, par exemple, un protectionnisme écologique serait appliqué sous le prétexte de promouvoir une économie verte¹³¹. Les pays en développement se sont opposés à l'inclusion de toutes nouvelles conditions en rapport avec l'économie verte qui risqueraient d'engendrer « des restrictions injustifiées dans les domaines du

¹²⁵ CEPALC, Caribbean regional report.

¹²⁶ Inde, Monténégro, République-Unie de Tanzanie.

¹²⁷ PNUE.

¹²⁸ Principales organisations du grand groupe des femmes, World Aquarium and Conservation for the Oceans Foundation.

¹²⁹ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration des Seychelles.

¹³⁰ Argentine, Inde, Japon, WWF.

¹³¹ Inde.

commerce, du financement et de l'aide publique au développement »¹³². S'il est nécessaire d'éliminer les subventions préjudiciables à l'environnement, celles qui sont favorables à l'environnement risquent également de plus en plus d'être à l'origine de différends commerciaux.

83. Le plus grand risque consiste à résister à toutes les transformations que semblent appeler les meilleures données scientifiques disponibles – c'est-à-dire le risque de ne rien faire¹³³.

VI. Le cadre institutionnel pour le développement durable

84. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable fournira l'occasion de s'entendre sur un ensemble ambitieux et efficace de réformes de la gestion internationale de l'environnement et sur le renforcement du cadre institutionnel élargi pour le développement durable. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de nombreux organismes des Nations Unies et organisations internationales ont aligné leur action sur les principes du développement durable, qui est défini dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) comme « un élément fondamental du cadre général de l'action de l'Organisation des Nations Unies ».

85. Un État Membre a souligné que l'ensemble des institutions internationales devraient s'intéresser aux problèmes mondiaux tels que la désertification, le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité d'une manière qui reste fermement ancrée dans le principe des « responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives » des différents pays¹³⁴.

A. Données d'expérience

86. La plupart des États Membres et des organisations du système des Nations Unies ont placé au premier rang des moyens de réformer le cadre institutionnel du développement durable « le renforcement des institutions existantes », alors que les grands groupes ont en majorité opté pour « l'amélioration de la coordination entre les institutions existantes » (voir fig. VI). Parmi les moyens à envisager pour renforcer les institutions existantes, la possibilité de leur attribuer des responsabilités et des mécanismes appropriés de suivi a été mentionnée¹³⁵.

¹³² Afrique du Sud, Argentine, Chine, autres.

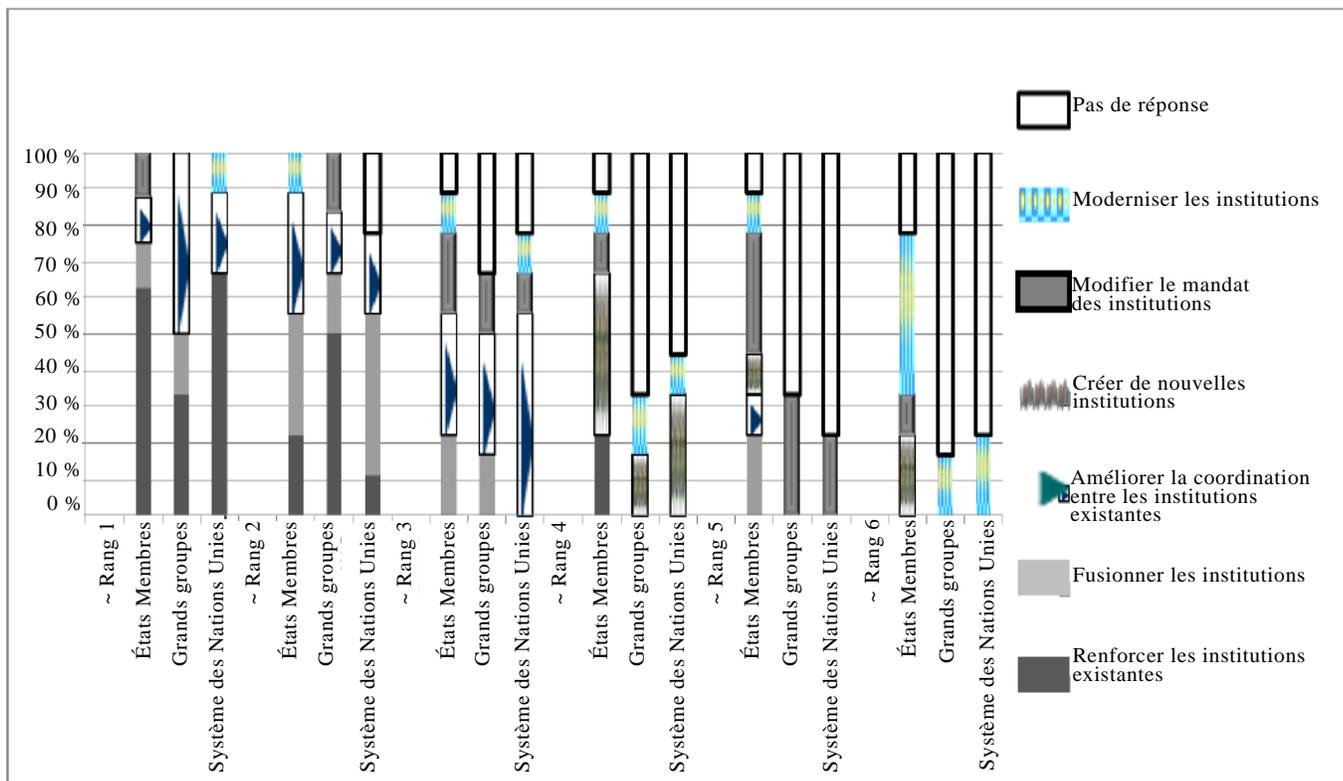
¹³³ One Earth Initiative.

¹³⁴ Inde.

¹³⁵ Afrique du Sud.

Figure VI

Divers changements à apporter au cadre institutionnel du développement ont été examinés. Quelle est l'importance des moyens de réforme ci-après?



87. Afin de garantir une coordination efficace entre les diverses institutions et organisations, certains seraient d'avis de regrouper les institutions pour former une seule organisation mondiale pour l'environnement ou d'intégrer la Commission du développement durable dans un Conseil économique et social élargi et doté d'un mandat renforcé en matière de promotion du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international. Un État Membre a demandé le renforcement du Conseil économique et social en tant qu'enceinte efficace pour un débat multilatéral sur des thèmes économiques et sociaux dans la perspective du développement durable¹³⁶. Certains grands groupes ont proposé de créer un tribunal international de l'environnement pour remédier à l'absence d'autorité juridique dans le système actuel pour faire appliquer les stratégies du développement durable et les accords multilatéraux sur l'environnement¹³⁷. Un groupe régional a indiqué que la création de nouvelles institutions devrait être une mesure de dernier recours, mais pourrait être souhaitable si cela conduisait à fusionner des institutions dotées de mandats complémentaires¹³⁸.

¹³⁶ Brésil.

¹³⁷ Forum multipartite pour un avenir viable.

¹³⁸ CEA.

88. Certains États Membres ont estimé que la réforme du PNUE devrait viser à renforcer les capacités et la direction afin de garantir que le système des Nations Unies s'acquitte de ses responsabilités envers les États Membres en ce qui concerne le volet environnemental du développement durable¹³⁹. Certains États Membres se sont déclarés favorables au reclassement du PNUE pour en faire une institution spécialisée au service de l'environnement. Un État Membre a souligné qu'aussi bien le PNUE que la Commission du développement durable devraient être renforcés afin de raffermir les trois volets du développement durable¹⁴⁰.

89. Beaucoup ont fait état de la nécessité d'améliorer la coordination, la cohérence et la collaboration entre les institutions des Nations Unies¹⁴¹, et notamment de mieux utiliser les mécanismes de coordination existants au sein du système. Ces mécanismes devraient bénéficier de communications plus cohérentes adressées par les gouvernements aux organes directeurs des différentes organisations¹⁴².

90. Certains accords multilatéraux sur l'environnement sont allés plus loin dans la recherche de nouvelles synergies, notamment en matière de produits chimiques et de déchets (regroupement, par exemple, des secrétariats de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants)¹⁴³, mais aussi en matière d'intersection entre les forêts, la biodiversité et les changements climatiques.

91. Tous les organismes du système des Nations Unies ont entrepris d'agir pour fonctionner comme un système unique en harmonisant les programmes connexes et en traitant avec les gouvernements des pays par le biais de l'initiative « Unis dans l'action » que l'ONU a lancée en 2007 dans huit pays pilotes, auxquels un neuvième (Monténégro) est venu se joindre en 2009¹⁴⁴. La Commission du développement durable, en tant que tribune permettant de rassembler les synergies nécessaires pour une approche mieux coordonnée du développement durable à l'échelon national, devrait pouvoir récolter les fruits de cette nouvelle initiative¹⁴⁵.

92. Un certain nombre d'améliorations récentes, comme par exemple le Groupe de la gestion de l'environnement, ONU-Eau et ONU-Énergie, ont été citées par un État Membre comme contribuant à déterminer l'existence d'activités en synergie entre les instruments existants et les acteurs et à les mettre à profit; il a également été suggéré que la revitalisation de la notion de coordination interinstitutions dans le domaine du développement durable pourrait contribuer à améliorer encore la coordination au sein du système des Nations Unies¹⁴⁶.

¹³⁹ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclarations de l'Allemagne, du Mexique, de la Norvège et de la Serbie.

¹⁴⁰ Brésil.

¹⁴¹ Afrique du Sud.

¹⁴² PNUD.

¹⁴³ Serbie.

¹⁴⁴ *How Delivering as One Adds Value: Stories and Testimonies from Eight Programme Pilot Countries* (juin 2010). http://www.undg.org/docs/11313/DaO-Thematic-Report_final.pdf.

¹⁴⁵ Japon, Organisation maritime internationale (OMI), autres.

¹⁴⁶ États-Unis d'Amérique.

93. Un État Membre a proposé de créer au sein de l'ONU une structure « faîtière » axée sur la promotion du développement durable et l'application des engagements multilatéraux. Cela permettrait de coordonner les institutions existantes, notamment le Conseil économique et social, le PNUE et la Commission du développement durable, ainsi que les accords multilatéraux sur l'environnement. Cet État Membre a souligné le rôle que joue le PNUE en aidant les pays à renforcer leurs capacités dans le domaine de l'environnement et il a instamment demandé la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Ce pays a noté que la formule structurelle de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme pourrait servir de modèle dans le débat sur la question¹⁴⁷.

94. Au niveau régional, il existe plusieurs exemples de coopération entre les institutions de l'ONU. Les commissions régionales des Nations Unies collaborent étroitement pour produire une analyse conjointe à titre de contribution aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les organismes des Nations Unies travaillent ensemble dans la région africaine pour aider le NEPAD. Il a été suggéré que, compte tenu de l'aspect positif de l'expérience des réunions d'application régionale, les commissions régionales pourraient être plus intégrées à l'activité de la Commission du développement durable¹⁴⁸.

95. Au niveau national, un État Membre a fait observer que la diversité des contextes rendait tout modèle de cadre institutionnel ni souhaitable ni réalisable¹⁴⁹. Dans la plupart des pays en développement, la coordination de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre entre les institutions concernées demeure un problème¹⁵⁰. La plupart des pays ont indiqué que des conseils nationaux de développement durable étaient en place et fonctionnaient, avec la participation également des grands groupes et d'autres parties prenantes, bien que les jeunes y soient encore insuffisamment représentés dans bien des cas¹⁵¹. Les pays qui ne disposaient pas encore d'un conseil national de développement durable ont rendu compte de divers mécanismes de coordination interministériels. Il est entendu que la participation des conseils nationaux de développement durable aux préparatifs de la Conférence par les pays serait utile et devrait être encouragée.

96. L'efficacité globale des stratégies nationales de développement durable dépend de nombreux facteurs (économiques, sociaux, environnementaux) et de la qualité de la gouvernance, compte tenu des circonstances nationales. Celles qui se sont avérées efficaces comportent une approche participative du développement et de la mise en œuvre, intègrent vraiment les différentes dimensions du développement durable et disposent de ressources suffisantes. Des plans nationaux de développement, de même que des stratégies nationales pour la croissance et la réduction de la pauvreté, rattachés aux processus budgétaires et replacés dans la perspective du développement durable d'un pays, et également rattachés de manière stratégique aux

¹⁴⁷ Brésil.

¹⁴⁸ Réunion intersessions du Comité préparatoire, déclaration conjointe des commissions régionales.

¹⁴⁹ Brésil.

¹⁵⁰ Maurice, autres.

¹⁵¹ Grand groupe des enfants et des jeunes par l'intermédiaire du Groupe de la jeunesse de la Conférence.

plans sectoriels et complétés par des plans sous-nationaux, pourraient être très efficaces¹⁵².

97. La portée d'une stratégie nationale de développement durable est souvent trop limitée, uniquement centrée sur des questions environnementales. Les aspects culturels, politiques et socioéconomiques ne sont pas toujours suffisamment pris en compte. Ainsi, bien que tous les petits États insulaires en développement du Pacifique aient une stratégie nationale de développement durable ou une méthode de planification conforme aux principes du développement durable, l'examen quinquennal de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice donne à penser que le processus de planification appelle des améliorations¹⁵³. Dans les pays d'Asie occidentale, la plupart des stratégies nationales de développement durable n'ont pas permis de déterminer quelles seraient les meilleures dispositions institutionnelles et administratives nécessaires pour coordonner et mettre en œuvre leurs plans d'action, qui sont souvent incompatibles avec d'autres stratégies sectorielles¹⁵⁴.

98. Pour appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable, un État Membre a proposé de créer un dispositif indépendant d'évaluation collégiale qui fera appel à l'expérience des États Membres pour aider les pays à recenser les insuffisances et à résoudre les difficultés auxquelles se heurte la réalisation des objectifs et des cibles du développement durable¹⁵⁵.

99. Les autorités sous-nationales et locales jouent un rôle déterminant dans l'intégration des politiques nationales de développement durable dans les programmes locaux de planification et de gestion urbaine et rurale, tout en encourageant la participation des collectivités et de la société civile à ces programmes¹⁵⁶. Le chapitre 28 d'Action 21 met l'accent sur le rôle décisif des autorités locales dans la promotion du développement durable à l'échelon local. Depuis 1992, des milliers de municipalités à travers le monde ont formulé et mis en œuvre des initiatives locales inspirées d'Action 21, même si cela n'est pas toujours évident, après avoir élaboré et recentré leurs activités au titre de différents programmes.

100. La participation des grands groupes aux processus nationaux de prise de décisions en matière de développement durable a sensiblement augmenté depuis 1992. La participation à l'élaboration de politiques arrive au premier rang comme étant la forme la plus répandue d'engagement; viennent ensuite les audiences publiques, les partenariats et la participation à des groupes scientifiques. La plupart des organisations du système des Nations Unies ont également accordé un rang de priorité élevé sur cette liste aux consultations multipartites en prévision de réunions internationales (voir fig. VII).

¹⁵² Rapport de la CEA sur les stratégies nationales de développement durable. Disponible à l'adresse www.uneca.org/eca_programmes/sdd/documents.

¹⁵³ CESAP.

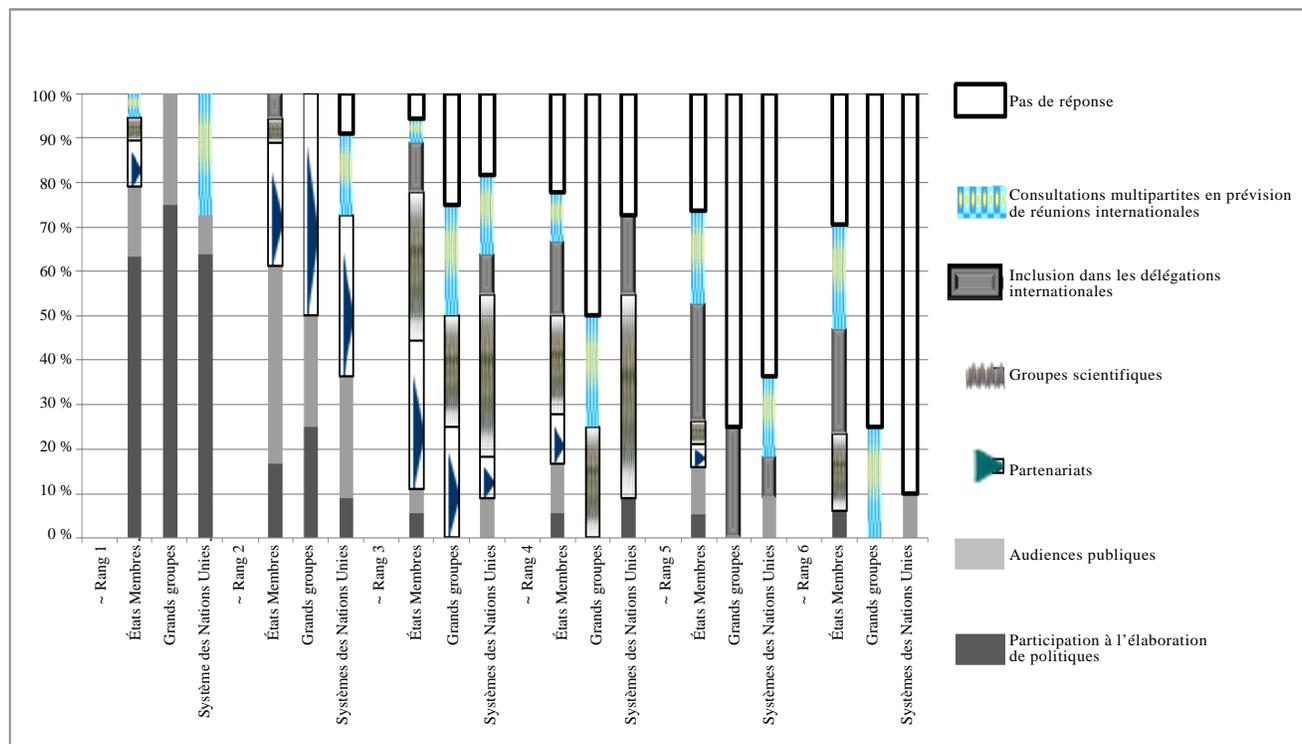
¹⁵⁴ CESAO.

¹⁵⁵ Afrique du Sud.

¹⁵⁶ Deuxième Commission, soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, déclaration d'Israël.

Figure VII

Quelles sont les formes de participation des grands groupes à la prise de décisions les plus couramment utilisées dans votre pays?



101. La plupart des États Membres ont fait état d'une étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales. Les pays développés ont plus souvent indiqué une collaboration avec les syndicats, les autorités locales, les entreprises commerciales et industrielles ainsi qu'avec la communauté scientifique et technologique. Les pays en développement ont plus souvent cité une collaboration avec les femmes, les populations autochtones et les agriculteurs. Les jeunes sont plus rarement consultés, mais ils ont été mentionnés par les pays développés et les pays en développement ainsi que par les organismes des Nations Unies. Ces derniers s'adressent généralement aux neuf secteurs que représentent les grands groupes en fonction de la nature de leurs activités, mais font état le plus souvent d'une collaboration avec les milieux commerciaux et industriels ou avec la communauté scientifique et technologique.

102. Les grands groupes collaborent généralement avec le ou les pays qui intéressent leur organisation et ont également fait état d'une collaboration avec les organismes des Nations Unies et entre eux. L'intensification de la collaboration entre certains grands groupes au niveau international marque une évolution importante et renforce leur rôle et leur voix dans les institutions internationales de développement durable.

B. Facteurs de réussite

103. Des réformes systématiques des institutions et de la gouvernance aux niveaux national, régional et international sont indispensables pour parvenir à un développement durable. Voici quelques exemples de cadres institutionnels efficaces qui permettent d'obtenir d'importants résultats positifs : objectifs du Millénaire pour le développement, Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, Conseil international des mines et des métaux, Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)¹⁵⁷, exemples auxquels vient s'ajouter l'usage judicieux des commissions régionales.

104. Parmi les enseignements pertinents figurent des recommandations visant à s'appuyer sur les institutions existantes, à promouvoir la collaboration, la cohérence, l'efficacité et l'efficacité dans les partenariats, et à assurer un accès significatif et équitable de la population aux forums internationaux relatifs au développement durable en adaptant et en structurant leurs procédures de manière à encourager la transparence et à faciliter la participation des groupes qui n'auraient peut-être pas les moyens de le faire sans encouragement et appui.

105. La Commission du développement durable devrait renforcer sa collaboration avec les commissions régionales et d'autres organismes pour la prise de décisions et pour susciter la participation de divers fonds et institutions des Nations Unies à la mise en œuvre des décisions intergouvernementales. Si la Commission peut se flatter d'associer depuis longtemps la société civile à ses délibérations, elle devrait redoubler d'efforts pour y associer des organisations de la société civile dans les pays en développement¹⁵⁸. Plusieurs réponses faisaient observer que la Commission était chargée d'une gamme trop étendue de questions de principe qui pourraient mieux s'intégrer dans le mandat d'autres organes compétents. Parallèlement, son rôle de forum du développement durable pourrait être renforcé en accordant plus d'importance à des manifestations parallèles, au Centre de formation et à des réunions officielles¹⁵⁹.

106. Un certain nombre d'enseignements précis ont été tirés de l'expérience au niveau national : nécessité d'une consolidation accrue des institutions par le biais du renforcement des capacités; même des institutions solides ne peuvent garantir un développement durable en l'absence de mécanismes de coordination appropriés et efficaces; et, pour être efficaces, ces mécanismes de coordination doivent être dirigés ou présidés par de puissants ministères intersectoriels tels que le ministère des finances ou celui de la planification¹⁶⁰.

107. Ces enseignements pourraient être pertinents dans le cas de la Commission du développement durable, dans la mesure où cette commission n'intéresse que certains secteurs des gouvernements et où les ministres des finances ou de la planification et les membres de leurs ministères ne font pas partie des participants les plus réguliers à ses travaux. Toutefois, l'importance croissante du changement climatique et de l'économie verte sur la scène internationale a commencé à amener les ministères de

¹⁵⁷ CEE, Forum multipartite pour un avenir viable.

¹⁵⁸ Inde.

¹⁵⁹ Suède.

¹⁶⁰ PNUD.

l'économie à s'intéresser de plus près au programme d'action pour un développement durable.

108. Les réponses ont mis l'accent sur le travail en partenariat, le dialogue et la participation du public à des consultations, souvent par le biais de conseils nationaux de développement durable, comme moyens très efficaces de renforcer la participation des grands groupes aux efforts nationaux en faveur du développement durable. La plupart des grands groupes et des organisations du système des Nations Unies ont indiqué dans leurs réponses l'importance primordiale de la prestation de services consultatifs de base (financiers, humains et techniques) pour aider les groupes de parties prenantes à entreprendre la réalisation de projets de développement durable¹⁶¹. Il importe d'amener les personnes les plus touchées par les politiques et les décisions à parler en leur nom propre¹⁶², de les associer à la réalisation concrète de projets et de leur fournir l'occasion de fixer le programme d'action et d'assumer un rôle officiel dans la prise de décisions¹⁶³. Les autorités locales n'ont souvent pas l'autorité constitutionnelle et législative ou la capacité de rassembler les ressources nécessaires pour s'attaquer aux problèmes qui ont un impact direct sur leurs collectivités. Un plus fort engagement politique à l'échelon national en faveur des initiatives locales de mise en œuvre d'Action 21 renforcerait la participation des autorités locales et des autres grands groupes aux efforts de développement durable¹⁶⁴. La Convention d'Aarhus a été citée comme l'un des moyens les plus efficaces de renforcer la participation, car elle garantit à quiconque le droit d'accéder à l'information et de participer à la prise de décisions¹⁶⁵.

C. Défis

109. Voici quelques-uns des grands défis auxquels se trouvent confrontées les institutions internationales : absence de volonté politique, de capacités institutionnelles et techniques; forte concurrence pour des ressources financières insuffisantes en période de crise financière mondiale; complexité et portée du programme d'action en matière de développement durable; manque de coordination entre les organisations et les institutions; faible responsabilisation et intérêts contradictoires; concurrence entre les priorités à court terme et celles à long terme; processus de suivi, d'information et d'évaluation insuffisants ou inexistants; et création d'un réseau de partenariats efficace et souple pour faciliter les échanges de connaissances Nord-Sud et Sud-Sud¹⁶⁶.

110. Voici quelques-uns des principaux défis auxquels se heurtent les institutions nationales : absence de mandat ou d'engagement politique de haut niveau pour intéresser les parties prenantes; faible engagement des grands groupes, en particulier des femmes et des jeunes; nécessité de garantir une coopération interministérielle efficace et continue; variabilité du degré d'engagement des pays pour ancrer le développement durable dans les institutions nationales; nécessité de parvenir à une répartition équilibrée des ressources financières; besoin de coordination entre les

¹⁶¹ CSI, OMI.

¹⁶² Principales organisations du grand groupe des femmes.

¹⁶³ CSI, WWF, ONUDI.

¹⁶⁴ ONU-Habitat.

¹⁶⁵ Italie, Forum multipartite pour un avenir viable, CEE.

¹⁶⁶ CEPALC, Caribbean regional report.

institutions locales et nationales; et enfin modes de consommation et de production inefficaces et non viables.

D. Risques

111. Les principaux risques qui pèsent sur l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable concernent l'insuffisance de la volonté politique de réformer le cadre institutionnel existant, les divisions Nord-Sud et autres, et l'absence générale de volonté de coopérer au niveau international.

112. De l'avis de certains, il est trop tôt pour indiquer clairement la décision que devra prendre la Conférence au sujet du cadre général de l'action en matière de développement durable, mais la plupart des réponses au questionnaire reconnaissent que la Conférence fournira l'occasion de parvenir à un accord sur un ensemble de réformes à apporter à la gouvernance intergouvernementale de l'environnement. D'autres ont proposé des décisions consistant à rétablir l'équilibre institutionnel entre les trois volets du développement durable et à renforcer les capacités en vue de garantir une mise en œuvre efficace, d'assurer une base financière solide et prévisible pour pouvoir agir, de garantir une participation effective de la société civile à la prise de décisions, et de tenter de parvenir à un accord en vue d'élever la responsabilité première du développement durable au niveau international au rang le plus élevé de la prise de décisions dans le système multilatéral.

113. Certains ont noté que le rôle déterminant des commissions régionales dans la coordination des activités régionales et sous-régionales axées sur le développement durable, conformément au chapitre 38 d'Action 21, doit être préservé et renforcé dans le cadre des réformes qui seront apportées au cadre institutionnel international du développement durable. Les possibilités offertes par les institutions régionales et sous-régionales existantes devraient être mises à profit.

VII. L'avenir

114. Les réponses au questionnaire contiennent un certain nombre d'utiles suggestions et recommandations à examiner dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; ces réponses sont résumées dans un document distinct qui est affiché à l'adresse www.uncsd2010.org. Dans le présent document, les zones de convergence apparente ont été notées, de même que celles qui appelleront de nouveaux débats à la deuxième session du Comité préparatoire pour tenter de réduire les points de divergence.

Engagement politique renouvelé en faveur du développement durable

115. La Réunion intersessions du Comité préparatoire a réaffirmé son appui politique aux Principes de Rio et sa volonté de garantir leur application plus cohérente et efficace. De nouveaux débats devront porter sur la manière dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable :

a) Encouragera une prise de décisions intégrée fondée sur les principes du développement durable en tant qu'engagement global des gouvernements;

- b) Appuiera l'adoption d'un ensemble d'objectifs pour l'après 2015 axés sur le développement durable;
- c) Renforcera encore la sensibilisation et la transparence dans le partage de l'information;
- d) Garantira la responsabilité sociale et environnementale des entreprises dans la prise de décisions dans le secteur privé.

Évaluation des progrès réalisés et des lacunes restant à combler

116. L'élaboration de stratégies nationales intégrées de développement durable a progressé. Si l'intégration du développement durable dans la planification économique est largement acceptée, de nouvelles mesures s'imposent pour :

- a) Garantir que les affectations budgétaires nationales correspondent bien aux priorités en matière de développement durable;
- b) Approfondir les travaux sur les indicateurs du développement durable, notamment en ce qui concerne le Système de comptabilité économique et environnementale;
- c) Inclure des évaluations des incidences sur les populations pauvres et vulnérables;
- d) Institutionnaliser un accès plus inclusif à l'information pour les pauvres et les groupes vulnérables;
- e) Accroître les investissements dans la science et la technologie et renforcer les capacités technologiques dans tous les pays;
- f) Renforcer les réglementations et les mesures d'incitation en faveur d'une consommation et d'une production viables;
- g) Éliminer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement.

Défis existants et défis qui se font jour

117. L'importance du renforcement de l'appui international aux pays les plus vulnérables aux nouvelles menaces qui pèsent sur le développement durable, telles que le changement climatique, et celle du renforcement des capacités dans ces pays, n'est pas remise en question. Toutefois, des efforts redoublés s'imposent pour :

- a) Améliorer les systèmes d'alerte rapide, la planification préalable aux catastrophes et la réduction des risques de catastrophe;
- b) Accroître le renforcement des capacités pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes;
- c) Obtenir des gains de productivité durables dans l'agriculture et garantir la sécurité alimentaire;
- d) Ralentir la déforestation et généraliser la gestion durable des forêts;
- e) Relever les défis de l'urbanisation rapide dans les pays en développement;

- f) Renforcer les liens entre la recherche, l'éducation et les orientations dans le domaine scientifique;
- g) Veiller à ce que la recherche scientifique englobe les savoirs locaux.

L'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

118. Il n'existe pas de définition ou de modèle de l'économie verte qui fasse l'unanimité. Les approches ont tendance à varier en fonction des priorités nationales et de la conjoncture politique. La notion d'économie verte doit être interprétée en fonction de la Déclaration et des Principes de Rio, et les programmes de développement et d'élimination de la pauvreté demeurent au centre des préoccupations des pays en développement. Les progrès obtenus sur la voie d'une consommation et d'une production viables peuvent sensiblement contribuer à l'instauration d'une économie verte.

119. Voici quelques-uns des domaines qui appellent de nouvelles analyses et de nouveaux débats :

- a) Les secteurs verts en tant que facteurs de croissance : quelles sont les possibilités qui s'offrent à différents groupes de pays et comment peuvent-ils les mettre à profit?
- b) Croissance des investissements dans l'infrastructure, l'énergie et d'autres secteurs verts : quelles sont les options pour mobiliser des investissements internationaux?
- c) Institutions et politiques à l'appui d'une économie verte : comment renforcer les capacités des gouvernements à mettre au point et à appliquer des incitations fiscales, des réglementations et des lois, des pratiques d'achat et des politiques respectueuses de l'environnement afin de soutenir les industries vertes en tant que facteurs de croissance?
- d) Coûts de transition, en particulier dans les pays pauvres en ressources : quels sont les besoins des pays pour minimiser les coûts d'ajustement économique?
- e) Économie verte et élimination de la pauvreté : comment les politiques et les mesures « vertes » peuvent le mieux contribuer à l'élimination de la pauvreté et au développement social?
- f) Économie et technologies vertes : comment tous les pays peuvent-ils être assurés d'obtenir un accès peu coûteux aux technologies nécessaires pour instaurer une économie verte?
- g) Économie verte et commerce : comment renforcer les possibilités d'élaboration de normes et d'étiquetage écologiques pour atteindre les objectifs en matière d'environnement et de climat tout en favorisant le développement et le commerce.

Le cadre institutionnel pour le développement durable

120. La plupart de ceux qui ont répondu au questionnaire se sont accordés à reconnaître que le cadre institutionnel pour le développement durable devait être renforcé, et notamment que la coordination entre les institutions internationales

existantes devait être améliorée. De nouveaux progrès s'imposent également aux niveaux régional et national.

121. Voici quelques-unes des questions qui appellent de nouvelles analyses et de nouveaux débats :

a) Gestion internationale de l'environnement : le renforcement du PNUE bénéficie d'un solide appui, multiples options ayant été proposées à cet égard;

b) Gouvernance du développement durable : parmi les options proposées figurent le renforcement de l'efficacité de l'appui de la Commission du développement durable au stade de la mise en œuvre, le renforcement du Conseil économique et social en tant qu'instance appropriée pour un débat multilatéral sur les questions liées au développement durable, et la création au sein du système des Nations Unies d'une structure faitière pour le développement durable;

c) Renforcement de la coordination, de la cohérence et de la coopération : les options proposées prévoient notamment de prendre pour modèles les conventions sur les produits chimiques et les déchets, de mieux utiliser les dispositifs de coordination existants au sein du système des Nations Unies, et de revitaliser la coordination interinstitutions pour le développement durable;

d) Renforcement du rôle moteur des commissions régionales dans la coordination des activités régionales et sous-régionales en faveur du développement durable, conformément au chapitre 38 d'Action 21;

e) Création ou renforcement, au niveau national, des mécanismes institutionnels pour une action conjointe et une collaboration dans les domaines social, économique et environnemental;

f) Renforcement des capacités des autorités locales, qui jouent un rôle déterminant dans la prestation de services économiques, environnementaux et sociaux essentiels, y compris pour la mobilisation de ressources;

g) Amélioration, en faisant fond sur les progrès obtenus jusqu'ici, de la participation multipartite à la prise de décisions concernant le développement durable et à leur application, notamment par le biais d'un renforcement des capacités adapté aux différents grands groupes et parties prenantes.